



ACTUALITÉ

Rencontre avec la ministre:
le bien-fondé de nos critiques



MÉTIER

Inversion de carrière:
un espoir de solution



MONDES UNIVERSITAIRES

Services : prendre en compte
toutes les tâches



ENTRETIEN

Avec Florence Aubenas

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 577 SEPTEMBRE 2009

e s n e s u p



DOSSIER

Le modèle social français

PROGRAMME
CASDEN



PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



CASDEN
BANQUE POPULAIRE



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !
Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

**Renseignez-vous auprès de votre
Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche :**
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Il n'y a pas de fatalité

→ par Stéphane Tassel, Michelle Lauton

Marquée par l'aggravation de la situation économique et sociale du pays touchant de plein fouet les couches populaires, par la criminalisation croissante des acteurs des mouvements sociaux, la rentrée universitaire qui se dessine n'est pas celle qu'avait prévue la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche! **Pendant l'été, le gouvernement** a réaffirmé ses orientations nocives pour le service public d'enseignement et de recherche, confirmé par arrêté les pouvoirs des présidents d'université, publié sans modification de fond les décrets liés à la « mastérisation », annoncé l'extension de la voie contractuelle - soumise à l'arbitraire d'un « dialogue de gestion » éloigné de toute norme - comme seul moyen de répartition des dotations aux universités pour mieux les piloter, dévoilé un « référentiel national des tâches » renvoyant aux capacités budgétaires locales la reconnaissance du travail administratif et pédagogique des enseignants chercheurs. **Le gouvernement, sous la pression** du mouvement, et ce malgré l'étendue de ses pouvoirs, a été contraint de modifier ses plans. En période de suppression massive de postes dans la fonction publique, il a dû renoncer à supprimer des emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche pour les deux ans à venir. Il a dû accorder une forme de report dans l'application de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants tout en essayant de revenir sur ce qu'il a concédé⁽¹⁾. La prise en compte dans les services de l'égalité TP=TD et de l'ensemble des tâches va de pair avec l'exigence qu'elle s'applique à tous. Si les attendus de l'évaluation-sanction individuelle quadriennale sont

contestables, le recours au CNU n'allait pas de soi pour le gouvernement. Nous devons investir ce champ de l'évaluation collégiale formative dans toute sa complexité (formation, recherche, collective, individuelle) pour faire valoir la vision constructive que nous portons contre celle de l'AERES.

Sous-tendues par la mise en œuvre du décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs, les dérives de la gestion « locale » des ressources humaines entre les seules mains des présidents d'universités, le développement de « l'entre-soi », la mise en concurrence comme seul vecteur d'efficacité sont autant d'entraves aux libertés scientifiques... Elles nous obligent à renforcer, dans les sections d'établissement, les parades auxquelles chaque collègue doit pouvoir recourir, **pour ne jamais se retrouver seul**. Les ferments propices à la construction de mobilisations dans toutes les composantes de l'université (UFR, IUT, IUFM...) sont d'ores et déjà présents. **Il n'y a pas de fatalité**, le mouvement n'est pas derrière nous !

(1) Voir page 18 de ce numéro.



Stéphane Tassel
secrétaire général



Michelle Lauton
secrétaire générale adjointe

ACTUALITÉ 4

- Le chemin de la mobilisation
- Rencontre avec la ministre : le bien-fondé de nos critiques...
- Actions unitaires en octobre 2009

MÉTIER 7

- Inversion de carrière : un espoir de solution

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

ÉCONOMIE-SOCIAL 10

- Le « grand emprunt » Sarkozy

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Formation des enseignants
- Référentiel national d'équivalences horaires

DOSSIER 11

Le modèle social français

Vocabulaire contesté, le « modèle social français » est au cœur d'un quadruple enjeu. Épistémologiquement, le concept même de « modèle social » doit être l'objet d'un rigoureux travail théorique pour le définir (Pierre Duharcourt). Socialement, son ambition native de découvrir le maximum de risque réclame, pour la vivifier, des mesures nouvelles adaptées à notre temps (Marie Fontanel). Politiquement, après le discours de Sarkozy devant le congrès en juin 2009 faisant son éloge, le mirage des mots présidentiels doit être confronté à la réalité de ses actes (Pierre Concialdi). Économiquement, le modèle français a limité les effets de la crise, grâce notamment à ses mécanismes de redistribution et à l'endettement modéré des ménages (Guillaume Duval).



© Flickr

MONDES UNIVERSITAIRES 20

- Les responsabilités et compétences élargies
- La loi sur « la mobilité et les parcours professionnels »

ENTRETIEN 22

- avec Florence Aubenas

CULTURE 23

- Bouglé par Alain Policar

INTERNATIONAL 24

- La situation de l'étudiant palestinien en France

DROITS ET LIBERTÉS 25

- Face aux dérives policières, mobilisons-nous !

SOCIÉTÉ 26

- Grippe A

SNESUP POINT.COM 27

- L'activité des secteurs



ÉPHÉMÉRIDE

24 SEPTEMBRE

Stage SNESUP élus CA, CTP...

29 SEPTEMBRE

États généraux de la formation des enseignants à la Mutualité (CDIUFM, CDUS, CDUL)

30 SEPTEMBRE

Élections de la présidence et du bureau de la CP-CNU

1^{ER} OCTOBRE

Collectif FDE

3 OCTOBRE

Votation citoyenne contre la privatisation de la poste

7 OCTOBRE

Journée d'action à l'appel de la CGT, la CFDT, la CFE-CGC, la FSU, Solidaires et l'UNSA.

8 OCTOBRE

Réunion des responsables de sections et membres de la commission administrative nationale

9 OCTOBRE

Commission Administrative Nationale

10 OCTOBRE

7^e Journée mondiale contre la peine de mort

17 OCTOBRE

Journée mondiale du refus de la misère

19 OCTOBRE

CNESER

20-21 OCTOBRE

Conseil Fédéral National de la FSU

Le chemin de la mobilisation

Valérie Pécresse a fait publier des textes importants en juillet et en août⁽¹⁾. Ils concernent des points majeurs mis en cause par le mouvement universitaire. Elle tente ainsi de regagner du terrain perdu. → par Anne Mesliand

Le 29 juillet sont publiés, sans modification sur le fond, les décrets statutaires pour le premier et second degré concernant le recrutement et la formation des enseignants.

Le 4 août – date anniversaire pourtant de l'abolition des privilèges ! – un arrêté « portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels d'université et des maîtres de conférence » explicite l'étendue des pouvoirs exorbitants des présidents d'université à compter du 1^{er} septembre 2009⁽²⁾.

Le 14 août, c'est le tour de l'arrêté sur le référentiel national d'équivalences horaires des tâches des enseignants chercheurs⁽²⁾ qui se contente, pour une liste bien trop limitative de tâches aux intitulés trop généraux, de renvoyer aux établissements le soin de quantifier un forfait horaire local. Ainsi se confirme la dérive d'une pseudo-autonomie qui entraînera le creusement des inégalités... Dans le même temps, à l'occasion de la signature des contrats quadriennaux de la vague C, la ministre confirme son souhait « qu'une partie des crédits alloués dans le cadre du modèle d'allocation des moyens soit progressivement transférée du modèle d'allocation des moyens vers le dialogue contractuel ». Ce qui revient à multiplier par cinq le volume de ces derniers d'ici quatre ans. Cette part contractualisée des dotations serait répartie sur la base de critères d'attribution définis établissement par établissement, hors de tout contrôle démocratique et collégial (notamment celui du CNESER). Ce choix ministériel confirme la ligne de pente conduisant à réduire la part récurrente dans les financements publics aux universités⁽³⁾.

ALTERNATIVES...

Sur tous ces points des propositions alternatives ont été faites ! Sans revenir ici sur la formation des enseignants – cf. page 18 de ce mensuel –, évoquons le très important travail fourni par les syndicats, dont le SNESUP, pour identifier au plus près de la réalité les tâches à prendre compte et le volume de cette prise en compte dans un référentiel qui n'aurait pas de national



L'heure de la contre-attaque

que le nom : <http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=4301&ptid=10&cid=3712>.

De même, des propositions concernant la modification du système dit « SYMPA » ont été remises à P. Hetzel, directeur de la DGESIP, qui analyse les indicateurs du modèle SYMPA et ceux liés à la LOLF et en formule d'autres pour aider à développer plus d'égalité sociale dans l'accès et la réussite des étudiants à l'université. Ce document est accessible à : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4278&ptid=5&cid=240> Sans parler du travail de recensement des cas d'inversion de carrières liés à la mise en œuvre du décret reclassement (page 7 de ce numéro).

Face aux mauvais coups de l'été, aux publications de textes peu ou pas concertés prenant à contre-pied les besoins et les aspirations du mouvement universitaire, la réponse passe par sa capacité du mouvement universitaire à prendre en compte les réalités diverses du terrain, à élaborer des propositions, à mettre en débat les contenus revendicatifs... Les États Généraux que le SNESUP propose devraient en constituer un temps fort. Le SNESUP, par son expérience, son ancrage, n'est certes pas le seul lieu de ces élaborations, mais un outil dont il faut souhaiter que les enseignants et enseignants-chercheurs se l'approprient en toujours plus grand nombre. Pour que le mouvement universitaire, en cette rentrée, retrouve le chemin de la mobilisation, de victoires significatives. ●

1. Comme déjà le vote et la publication de la loi LRU pendant les vacances universitaires de 2007 !
2. Tous ces textes sont accessibles sur le site du SNESUP.

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
Alain Policar

Coordination des rédactions :
Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnole, 75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Antonio / Fotolia

Rencontre avec la ministre : le bien-fondé de nos critiques...

→ par Stéphane Tassel
Michelle Lauton

Le 7 septembre, une délégation du SNESUP, composée de Stéphane Tassel, Michelle Lauton, Marc Neveu, Noël Bernard et Sylvie Plane, a été reçue par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Valérie Pécresse, accompagnée de membres de son cabinet.

À la veille d'une rentrée universitaire singulière, faisant suite au mouvement exceptionnel de l'hiver et du printemps derniers, le SNESUP a porté l'analyse lucide de la communauté universitaire opposée aux réformes que le gouvernement tente de lui imposer. Si, pour le ministère, les indicateurs sont au vert, pour le SNESUP ils restent au rouge. La délégation a porté sa plateforme revendicative portant notamment sur son refus résolu tant du décret enseignant-chercheur que du rôle prépondérant des présidents d'université pour le recrutement et la gestion locale des carrières. Elle a dénoncé le poids croissant des financements sur projets ANR au détriment d'un financement récurrent de la recherche publique et exigé que l'enseignement supérieur et la recherche fassent l'objet d'un plan pluriannuel d'emploi public. Concernant la réforme de la formation et du recrutement des enseignants de premier et second degré, le SNESUP a réaffirmé son mandat d'élevation de la qualification des enseignants reconnu par un master, et exigé les garanties d'une tout autre réforme pour y parvenir.

La ministre persiste à nier les dysfonctionnements lors des **recrutements des enseignants-chercheurs** avec les comités de sélection **et des ATER** par les

conseils scientifiques avalisant souvent des structures *ad hoc*. Elle s'est seulement engagée à transmettre les résultats de l'étude menée par le comité de suivi LRU sur cette question.

La ministre, qui en juillet niait en bloc les problèmes soulevés par le SNESUP, a reconnu le bien-fondé de nos critiques sur plusieurs points :

- Concernant l'**équivalence de traitement TP=TD**, Valérie Pécresse a émis le souhait que soit trouvée dans le budget 2010 une « traduction budgétaire spécifique », dédiée à cet effet. Aucun élément chiffré n'a été communiqué. Nous avons insisté sur l'application de l'égalité TP = TD à tous, notamment aux ATER, et

dans tous les cas, ce que la ministre a refusé.

- Sur la nécessité de voir traiter les **inversions de carrière** générées par l'application des décrets classement et enseignants-chercheurs touchant de son propre aveu, plus de 2000 collègues, la ministre s'est dite « sensible au problème » et « prête à avancer » sur l'élaboration d'une solution.

- Pour cette **année de transition**, le SNESUP a demandé que l'inscription en IUFM vaille inscription en M1 (conformément à l'engagement pris en juin dernier par X. Darcos et V. Pécresse) ; la ministre a indiqué qu'elle donnerait aux recteurs et aux présidents d'université des instructions en ce sens et qu'une note figurerait sur le site du ministère. Elle a précisé qu'aucun frais supplémentaire ne pourrait être demandé aux étudiants déjà inscrits à l'IUFM. Le SNESUP a demandé que les stages déjà prévus dans les plans de formation IUFM fassent office de stages 108 heures ; la ministre a pris position en ce sens pour les étudiants inscrits en IUFM et titulaires uniquement d'une licence.

Quant à l'**avenir des IUFM**, la ministre a avancé une piste d'école interne consacrée à la formation initiale et continue des enseignants, tout en prenant bien soin de ne pas interférer avec l'autonomie des établissements. Le fléchage des moyens pour les IUT comme pour les IUFM est rejeté au nom de l'autonomie des établissements.

Les deux points (TP=TD, inversion de carrière) sont maintenant soumis à arbitrage budgétaire et/ou interministériel. La ministre a confirmé dans un communiqué qu'elle travaillait sur ces points. Il demeure que la mesure TP=TD doit concerner toutes les catégories de personnels et pouvoir être appliquée aux heures complémentaires ou aux vacances. La balle est donc dans les mains de la ministre pour apporter les réponses dont les contours ont été esquissés. Il importe que ces revendications remontent des établissements. ●

Continuer à affirmer notre détermination



© DR

VOTE ÉLECTRONIQUE : DUPERIE OU MODERNITÉ ?

Le projet de loi autorisant le vote électronique pour l'élection des membres des conseils des EPCSP va être soumis au vote des députés le 28 septembre.

L'exposé des motifs pointe un souci de favoriser la participation électorale.

Pourtant le vote électronique, en l'état actuel, pose problème :

- il empêche un véritable contrôle par les électeurs de la sincérité du scrutin (sans parler de fraude, même les bugs informatiques sont impossibles à identifier).
 - les rares expériences de vote électronique montrent que la participation est plus faible en comparaison avec le vote par correspondance (exemple du vote au conseil d'administration du CNRS : baisse de 10 % de la participation). D'ailleurs, les diverses instances qui ont testé ce mode de vote ont tendance à l'abandonner ;
 - l'absence d'isoloir rend la confidentialité du vote discutable et les pressions sur le vote sont potentiellement plus fortes ;
 - la mise en place du système de vote nécessite des moyens techniques et des personnes qualifiées. Quel coût de mise en place ? Qui va payer ? Il faut savoir que cette méthodologie est souvent sous-traitée à des entreprises privées ;
- Le vote électronique ne constitue donc pas, aujourd'hui, une solution fiable pour le vote ni un progrès pour la vie démocratique de nos établissements.** Alain Pagano

Actions unitaires en octobre 2009

→ par François Bouillon

Alors que la crise fait des ravages économiques et sociaux, les organisations syndicales cherchent les voies et les moyens d'une riposte unitaire au sein du groupe des huit, dit G8. De premiers jalons sont posés pour le mois d'octobre.

En ces semaines de rentrée, la tendance lourde de l'économie de la société française c'est la forte reprise du chômage. Pendant l'été les plans sociaux ou leur annonce, dans les PME industrielles notamment, se sont multipliés. À l'issue du deuxième trimestre 2009, le chômage frappe 9,1 % de la population active, soit une hausse de 0,6 point. La perspective d'un taux de 10 % à la fin de l'année est envisagée, y compris dans les sphères gouvernementales. Soit un niveau jamais atteint depuis dix ans. Pendant ce temps, les banques sauvées par les capitaux publics, c'est-à-dire par les contribuables, reprennent leurs mauvaises habitudes : bonus, restriction des crédits aux PME et à la consommation. Dans le même temps le gouvernement annonce de nouvelles hausses de tarifs, voire un nouvel impôt masqué sous le nom de « taxe carbone ».

Aujourd'hui, de nouveaux conflits sociaux émergent dans les entreprises publiques et privées. Jeudi 10 septembre, trois syndicats de France Telecom appellent à cesser le travail contre les restructurations et pour l'amélioration des conditions de travail après vingt-et-un suicides en dix-huit mois. À la SNCF, les fédérations de cheminots examinent la possibilité de se lancer dans une grève contre la réforme du fret qui sera officialisée le 23 septembre. Elles redoutent 6 000 suppressions d'emploi sur environ 15 000. À Air France, un plan de départs volontaires portant sur environ 1 500 emplois sur 4 400 chez les personnels au sol a été annoncé début septembre et risque de durcir la situation dans l'entreprise. Dans les services publics, la situation de l'em-

ploi reste marquée par les coupes claires budgétaires, notamment par les milliers de suppressions d'emplois dans l'enseignement scolaire.

UNE RIPOSTE UNITAIRE ?

Dans ce contexte, la CGT souhaite un mouvement unitaire et promet une « riposte de très haut niveau ». Elle appelle même à de larges ripostes unitaires tant le 7 octobre que le 22 octobre. SUD veut débrayer dès le 22 septembre. **Cette date est déjà retenue par les organisations syndicales de La Poste qui manifesteront ce jour-là contre le changement de statut de l'établissement public en société anonyme.** Au plan confédéral et fédéral, les orga-



La crise continue...
la mobilisation unitaire
doit continuer aussi

nisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le 8 septembre 2009 dans la continuité de l'intersyndicale initiée depuis octobre 2008 et sur la base de la déclaration commune du 5 janvier 2009 et du communiqué commun du 25 mai 2009. Ensemble et à l'aune des dégâts économiques et sociaux, elles font le dia-

3 OCTOBRE VOTATION CITOYENNE CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE

Le SNESUP appelle les universitaires à participer au référendum sur La Poste du 3 octobre (Bureau national du 08/09/09)
Voir : <http://www.appelpourlaposte.fr/>

gnostic que la crise continue à faire des ravages. Elles pensent qu'il est urgent de s'attaquer aussi à la crise en prenant des mesures en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités, alternatives aux choix patronaux et gouvernementaux actuels.

C'est pourquoi elles ont convenu de continuer à agir ensemble, auprès des salariés pour impulser et soutenir les

actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels, les territoires. Elles ont décidé de se revoir le 28 septembre. Elles souhaitent que les huit organisations (G8) soient présentes puisque FO et la CGC étaient absentes de la réunion du 8 septembre.

Concrètement, d'ores et déjà, elles appellent les salariés à participer massivement, selon des modalités qu'elles préciseront, à la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, le **7 octobre, à l'appel de Confédération Syndicale internationale.**

Il est clair cependant que le niveau de la riposte n'est pas à la hauteur des enjeux. La proposition de la CGT d'une grande journée de mobilisation unitaire le 22 octobre n'a pas été examinée. Mais, il n'est non moins clair que les grands mouvements sociaux marchent sur des pattes de colombe et qu'on ne les entend pas venir. Tendons l'oreille. ●

AVANTAGES FAMILIAUX POUR LA RETRAITE : S'OPPOSER AUX RÉGRESSIONS POUR LES FEMMES !

Eric Woerth a réuni les fédérations de fonctionnaires pour les entendre sur la question des avantages familiaux pour la retraite et la demande de la commission européenne de justifier la bonification accordée aux femmes pour les enfants nés avant 2004. Il a annoncé l'intention du gouvernement de maintenir l'intégralité du dispositif voté en 2003 et de le défendre juridiquement devant la commission européenne. L'ensemble des organisations syndicales a approuvé la volonté ministérielle de s'opposer à une nouvelle régression. La FSU, comme la plupart des autres organisations, a rappelé que la réforme de 2003 pénalisait particulièrement les femmes. Les dispositions adoptées à ce moment-là ont besoin d'être revues. Elle a demandé par ailleurs que le gouvernement ait une intervention politique auprès des autres États pour faire évoluer les règles européennes afin de permettre la compensation en droit des inégalités de fait.

Communiqué FSU, 3/09/09

Inversion de carrière : un espoir de solution

→ par Noël Bernard

Le décret sur le classement des enseignants-chercheurs, malgré des dispositions favorables, crée pour certains collègues une situation inacceptable. Le ministère a accepté de se pencher sur la question.

Un décret paru le 23 avril 2009 fait exception parmi les mesures du ministère car ses dispositions sont plutôt favorables : il s'agit du décret 2009-462 sur le classement des enseignants-chercheurs. Nous en avons analysé dans le supplément du mensuel n° 575 les points négatifs (qui touchent essentiellement les anciens fonctionnaires) et positifs. Les améliorations sont de deux ordres : la prise en compte – enfin – des années doctorales et post-doctorales dans l'ancienneté, et celle, cumulée, de toutes les fonctions exercées avant le recrutement alors que jusqu'ici seule la dernière activité était retenue. Paradoxalement la publication de ce décret fait de nombreuses victimes : l'ensemble des collègues déjà en poste est tenu à l'écart de la seule

disposition améliorant un tant soit peu la carrière des enseignants-chercheurs. Si nous sommes habitués à ce refus de rétroactivité rencontré chaque fois qu'un texte apporte une amélioration, cette constatation rend les collègues amers lorsqu'ils se rappellent l'annonce par la ministre d'une amélioration de l'attractivité des carrières : ce bonus pour les nouveaux arrivants rend plus évident le marasme pour tous les autres. Mais on atteint carrément l'injustice avec la situation de nombreux enseignants-chercheurs recrutés avant le décret pour lesquels il s'avère qu'un collègue nouvellement recruté, ayant exercé antérieurement des activités identiques, le dépassera dès le recrutement en atteignant directement un échelon supérieur. Exemple : Arsène a été moni-



Remettre les situations à l'endroit

© DR

teur trois ans puis a fait deux ans de post-doc ; recruté en 2007, il se trouvait au 1^{er} septembre 2009 au 2^e échelon avec deux ans d'ancienneté. Hercule a lui aussi été moniteur trois ans puis a fait deux ans de post-doc ; recruté au 1^{er} septembre 2009, il est directement classé au 3^e échelon avec deux mois d'ancienneté. Pendant toute leur carrière Hercule, arrivé deux ans après, gardera un an d'avance sur Arsène.

UNE ENQUÊTE À POURSUIVRE

Les situations réelles que nous avons examinées font apparaître des inversions allant jusqu'à plus de 11 ans de différentiel ! À côté de ces très importantes inversions (assez rares), correspondant à des très longues carrières totalement annulées par l'application de l'ancien décret, le cas de collègues recrutés il y a deux ou trois ans présentant des différentiels d'un ou deux ans est beaucoup plus abondant. La ministre s'était engagée à « s'assurer que personne ne subisse d'inversion de carrière (ne soit dans une situation

plus défavorable parce que recruté avant la mise en œuvre de la mesure) ». Le SNESUP, s'appuyant sur ces propos, lui a envoyé une liste de plusieurs dizaines de collègues pouvant faire état de telles inversions, et a demandé un recensement dans tous les établissements et une mesure correctrice d'ensemble.

Lors d'une rencontre, le 7 septembre, entre le SNESUP et la ministre, celle-ci a reconnu la réalité de ces situations, tout en précisant que techniquement le terme « inversion de carrières » serait finalement impropre dans le cas présent. Elle accepte de faire étudier le dossier de tous les enseignants-chercheurs et de rechercher le moyen de remédier à toutes les situations injustes décrites plus haut.

Le SNESUP continuera à intervenir pour que le recensement des collègues concernés se passe de la façon la plus complète possible, et pour que le dispositif adopté procure véritablement une correction de tous les cas rencontrés. Il invite les enseignants-chercheurs recrutés avant 2008 à se tenir prêts à fournir à l'administration, dès qu'ils y seront invités, un dossier complet comprenant les justifications de toutes les activités antérieures à leur recrutement. ●

Le SNESUP invite les enseignants-chercheurs recrutés avant 2008 à se tenir prêts à fournir à l'administration un dossier complet

PES : LA DÉRIVE LOCALISTE

Le décret instituant la Prime d'excellence scientifique (PES) a été publié le 10 juillet. Cette prime, attribuée pour quatre ans renouvelables, qui remplace la PEDR est présentée comme une mesure de revalorisation car son montant maximum passe de 6 500 € à 15 000 €. Ce n'est pas la seule différence : service d'enseignement abaissé à 64 heures/TD, encadrement doctoral non exigé, attribution (dans le cadre des responsabilités élargies) par le chef d'établissement, sur avis du CS et en se basant éventuellement sur l'évaluation quadriennale, disparition de la possibilité de recours, cumul possible avec toutes les autres primes.

Le SNESUP dénonce le caractère arbitraire de l'attribution. Ce pouvoir donné (avec tant d'autres) au président porte en germe arbitraire et clientélisme et fragilise la recherche scientifique. Un contingent national doit permettre une attribution par le CNU.

Les conditions d'attribution en 2009 sont scandaleuses, le décret étant paru quatre jours avant la date limite de candidature ! Le dispositif transitoire substituant un avis de la MSTP à l'évaluation par le CNU pérennise une procédure opaque que nous avons régulièrement dénoncée.

Opposé aux primes, le SNESUP refuse d'y voir une amélioration des carrières et souligne l'urgence d'une revalorisation de tous.

INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU

Appel à contribution

Le chantier « l'école et ses critiques » travaille notamment sur le traitement du mouvement universitaire par les médias entre janvier et juillet 2009. Nous sollicitons

les témoignages des militants et acteurs du mouvement ayant fait l'objet d'interviews ou ayant été amenés à témoigner, pendant et sur le mouvement, dans des médias

écrits ou audiovisuels. Nous sollicitons tout témoignage ou analyses pouvant éclairer les relations entre les universitaires en lutte et les médias.

Contact : gerard.blancheteau@institut.fsu.fr



La « démocratie » façon LRU...

La rentrée sur le site grenoblois est marquée par la mise en place de l'EPCS et l'installation de son futur conseil d'administration.

Nous avons de longue date dénoncé les atteintes que les statuts des EPCS, et en particulier la composition du CA, apportent aux principes de démocratie, de collégialité et de représentativité des personnels.

Une régression de plus s'annonce à Grenoble où il a été décidé que les représentants des personnels (enseignants, chercheurs et BIATOS), déjà sous-représentés, seraient désormais choisis par les présidents des universités, lesquels demanderaient aux CA des établissements d'adjoindre leurs candidatures...

D'une représentation des personnels au CA de l'EPCS, inscrite dans la loi, on passe à une représentation renforcée des Présidents dans le CA : encore un exemple éloquent des dérives présidentielles constitutives de la LRU. ●

Françoise Papa



L'université de Toulouse 2 - Le Mirail est actuellement en pleine session d'examen. Les conditions de la lutte avant l'été, et notamment le long blocage mis en place par les étudiants en lutte, ont conduit la direction de l'université à organiser deux sessions d'examen en septembre selon des modalités (pour la première session) qui ont fini par faire consensus entre la direction, l'intersyndicale, et les étudiants en lutte. Le SNESUP a pesé de tout son poids, et avec efficacité, pour que les étudiants puissent valider leur année en dépit des menaces que certains faisaient peser. Si les examens se déroulent normalement, la colère n'en reste pas moins grande face à un gouvernement qui poursuit sa politique de destruction du ser-

vice public d'enseignement supérieur et de recherche, mais aussi face à une présidence qui applique avec un zèle certain les dispositifs relatifs à l'autonomie des universités en tentant le coup de force sur un passage anticipé aux RCE. De grosses inquiétudes pèsent aussi sur la volonté de la direction de criminaliser l'action des étudiants en dénonçant à la police les dirigeants du mouvement étudiant comme responsables des déprédations commises lors du blocage. Le 10 septembre, le SNESUP a participé au « comité d'accueil » organisé par l'intersyndicale toulousaine lors de l'inauguration par V. Pécresse de l'ENS-SCIACET en dénonçant la politique gouvernementale sur le Plan Campus, avec tous les dangers qu'elle représente, notamment sur l'avenir des petits établissements. ●

Xavier Lambert

L'ULR et la médiatisation



Bien que cet article concerne des événements de la fin de l'année universitaire dernière, il nous a paru intéressant de le publier, au vu de l'importance que prend l'image médiatique des universités, souvent au mépris des réalités... (NDLR)

Certain(e)s d'entre vous ont peut-être eu connaissance des différents articles de presse qui ont brossé de l'ULR un portrait plutôt flatteur au cours des dernières semaines ; l'impression générale laissée par la lecture de ces articles est pour le moins biaisée. Une université épargnée par les hordes de grévistes irresponsables et d'étudiants bloqueurs grâce au réalisme de ses personnels et à la sagesse de ses étudiants, sous la houlette d'une direction responsable, bienveillante et à l'écoute ! Un filot de félicité dans un océan tumultueux⁽¹⁾. Gageons que cette succession d'articles dans la presse régionale et nationale n'était

Préparons le 6^e congrès de la FSU, dans les établissements (Lille, 1-5 février 2010)



Depuis sa CA du 25/06/09, la direction du SNESUP est engagée dans la préparation du congrès de la FSU. Dans un contexte, encore confus, de recomposition du « paysage syndical » provoqué par la loi du 20/08/08 sur la représentativité syndicale, cette manifestation revêt une importance exceptionnelle. Ce sera, par ailleurs et notamment, une occasion de travailler à surmonter les tensions apparues entre le SNESUP et d'autres syndicats FSU de l'éducation à propos de la tentative de contre-réforme du système de formation des enseignants des premier et second degrés. D'ores et déjà, une trentaine de camarades de la CA sont intégrés dans les groupes fédéraux de rédaction des projets de textes qui serviront de base de débat aux congressistes dans les quatre thèmes retenus par le CDFN de la fédération : Éducation-Formation-Enseignement supérieur et recherche, Services publics, Droits et libertés, Alternatives, dont le CDFN d'octobre arrêtera la version définitive. Afin de mettre chacun de nos syndiqués en mesure d'apporter sa propre contribution, ce BN a pris plusieurs décisions :

- mise en place d'un groupe de rédaction d'une note technique explicative des procédures de vote, précisées par le règlement électoral défini par le CDFN de juin dernier ;
- mise en place d'un autre groupe chargé de rédiger le projet d'une contribution du SNESUP relative au fonctionnement fédéral, décidée par la CA de juillet ;
- les numéros d'octobre et de novembre du mensuel du SNESUP s'accompagneront de suppléments : le premier contiendra la note technique, une expression du SNESUP sur le rapport d'activité de la FSU, la contribution « fonctionnement fédéral » et les textes d'orientation des courants de pensées du SNESUP, tandis que le second sera consacré au débat sur les quatre thèmes du congrès.

Mais d'ores et déjà, dans les départements, les sections départementales organisent les débats et réunions préparatoires aux congrès départementaux qui se tiendront en décembre et janvier. Il importe que les membres du SNESUP, pleinement membres de la FSU, participent à ce moment démocratique, qu'ils envoient des contributions, individuellement ou collectivement, aux sections départementales, afin que la fédération puisse être le creuset des convergences entre toutes les composantes du service public d'éducation et de recherche.

Philippe Enclos

pas fortuite et a fort logiquement débouché sur l'article de Catherine Rollet dans *Le Monde* du 21 mai, article intitulé « Pourquoi le campus de La Rochelle est passé à côté de la mobilisation ».

À nouveau, on a confondu la forme et le fond. Bien sûr l'image d'une université apaisée alors que nos voisines se sont engagées dans un conflit long et difficile dont nul ne sortira indemne devrait permettre de consolider la tendance actuelle d'augmentation des effectifs (à cet égard, il conviendrait tout de même d'étudier les effets à moyen et long terme de la crise dans le choix d'une université proche ou éloignée). En tant qu'enseignant à l'ULR, je serai mal venu de nier la validité des arguments consistant à mettre en avant les conditions de vie et de travail des étudiants et les qualités des formations dispensées à l'ULR pour assurer et étoffer les effectifs, mais en tant que militant syndical je ne peux m'empêcher d'y voir l'une des dérives de la LRU : la mise en concurrence accrue des universités va exacerber cette volonté de démarchage, voire de débauchage dans certains cas.

L'argument de la proximité et la volonté de ramener les problèmes au niveau local cachent aussi certaines réalités, le taux d'encadrement insuffisant en personnel statutaire à l'ULR, les menaces sur certaines formations, moins rentables, moins prestigieuses, le recours à de nombreux précaires, l'alourdissement de la technocratie pour évaluer, gérer, qualifier, optimiser encore, il y avait donc des raisons de se mobiliser ! L'équipe présidentielle doit elle aussi y réfléchir : elle ne pourra pas durablement miser sur la communication, sans marges de manœuvres véritables.

Le président l'a admis, sans moyens supplémentaires, la rentrée sera difficile, les équivalences TD/TTP seront inenvisageables, en tout état de cause des choix seront faits, et il y a peu de chances, que ces choix améliorent les conditions de travail de chacun. (...)

Claude Braud

1. La section SNESUP de l'ULR a fait publier dans le journal *Sud-Ouest* communiqué de mise au point à la suite de la publication de l'article intitulé « À La Rochelle, tout va bien ».



DISPARITION DE FRANÇOISE FRIEMEL

Message de collègues de l'Université et de la Coordination SNESUP de Paris 12
Pour ses collègues et amis de l'université, faire appel à Françoise était toujours hautement gratifiant. On savait d'avance que la démarche serait bien reçue, qu'elle ferait le maximum, qu'elle apporterait un projet un éclairage plus réaliste, qu'elle livrerait son point de vue sans complaisance et qu'en fin de compte, elle ouvrirait son agenda...

Elle vivait ses activités d'hospitalo-universitaire comme un engagement militant et elle apportait de précieux éclairages au conseil d'administration de Paris 12 où elle a siégé à plusieurs reprises en tant qu'élue SNESUP, attentive à faire le lien entre la médecine et les autres secteurs de l'université.

En lien naturel avec sa spécialité, Françoise avait notamment mis en place à Créteil un Service Départemental de Médecine du Sport très apprécié des jeunes sportifs du Val de Marne, mais vu comme concurrentiel par des parties adverses qui ont tout entrepris pour obtenir sa fermeture.

Françoise a été un des piliers de la Médecine du Sport aussi bien au niveau local (Créteil et le 94) qu'au niveau national. Elle était secrétaire générale de la Société Française de Médecine du Sport. Elle était favorable au développement d'une véritable politique sportive en France, par la préservation de la santé non seulement des sportifs mais aussi de celle de l'ensemble de population. Elle a participé à la promotion des activités physiques et sportives dans un but préventif sur les facteurs de risque liés à la

sédentarité, à l'avancée en âge, et de l'intégration sociale et professionnelle des publics en difficulté. Certains d'entre nous se souviennent de son fils Rodolphe, jeune homme rayonnant qui avait entamé dans notre université ses études supérieures poursuivies avec succès dans une Ecole d'Ingénieur. Avant tout, Françoise était la générosité-même, préférant offrir sans limites son temps et ses compétences à des causes altruistes plutôt qu'au service de sa propre progression de carrière. C'est le souvenir que nous ferons connaître de notre collègue récemment retraitée et trop vite disparue.

Pr Pierre Portero, Professeur en STAPS à Paris 12, élu SNESUP au Conseil Scientifique de l'Université, membre du Service de Rééducation Neuro-Orthopédique de l'Hôpital Rothschild.
Catherine Deville, Gérard Louton, Véréne Chevalier, élus SNESUP au Conseil d'Administration de Paris 12

Le « grand emprunt » Sarkozy et le financement de l'enseignement supérieur

→ par Pierre Duharcourt

L'opération traduit le refus de N. Sarkozy de renoncer à sa politique d'allègements d'impôts pour les plus riches. Le projet de budget 2010 doit prévoir des créations d'emplois en nombre et des moyens assurant le bon fonctionnement des établissements, des crédits récurrents pour la recherche et un réel effort pour l'aide sociale.

L'un des « chantiers » en cette rentrée est celui du « grand emprunt » annoncé par N. Sarkozy en juin, et habilement médiatisé fin août par l'installation de la commission « pluraliste » Juppé-Rocard. Cette initiative peut être interprétée comme l'aveu implicite que les plans de relance antérieurs n'étaient absolument pas à la hauteur des exigences pour faire face à la crise. En dehors des sommes considérables engagées pour le soutien bancaire, les mesures de relance décidées en France représentent au maximum 2% du PIB (c'est le même ordre de grandeur dans les autres pays de l'UE, contre par exemple 6 % aux États-Unis et 8 % en Chine) : 26 milliards en février pour l'investissement puis 11,5 d'aides à l'automobile, plus un « volet social » dérisoire de 2,6 milliards. V. Péresse s'est vantée de l'intégration dans cette relance de l'enseignement supérieur et la recherche. Mais, à côté d'une somme conséquente de 3,8 milliards de remboursement anticipé du crédit impôt recherche, ce ne sont pourtant que 731 millions qui ont été annoncés : environ 400 pour les bâtiments universitaires (on peut sans doute y inclure les 16 millions pour le développement du numérique annoncés pendant les vacances), moins de 300 pour la recherche, 47 pour le logement étudiant. Mais seulement 56 % de ces fonds ont été engagés et 17 % effectivement payés ; et – en sens inverse – les lois de finances rectificatives (pour 2008 et 2009) ont procédé à près de 80 millions d'annulations de crédits antérieurement votés (près de 200 en autorisations de programme). L'opération « grand emprunt » serait d'une tout autre ampleur que la relance antérieure, puisqu'on évoque une somme pouvant aller de 50 à 100 milliards. Mais elle s'inscrit dans la logique des choix précédents.

Le premier problème concerne le choix même du financement. Le déficit public dépassera cette année et sans doute l'an prochain 7 % du PIB : ce n'est pas dra-

matique en soi, mais il faut bien rembourser la dette. Le remboursement d'un emprunt modifie la répartition des revenus, en avantageant les prêteurs au détriment des contribuables ; et l'avantage donné aux souscripteurs risque d'être d'autant plus grand qu'est envisagé un emprunt auprès des particuliers, donc à un taux d'intérêt majoré. La répartition de la charge pour les contribuables dépend de la structure fiscale, dont les réformes intervenues ces dernières années ont accentué l'iniquité. En fait, l'opération grand emprunt traduit le refus de N. Sarkozy de renoncer à sa politique d'allègements d'impôts pour les plus riches et de revenir sur le bouclier fiscal. Alors que faire face à la crise suppose de procéder à des mesures sociales et de rompre avec le rationnement des dépenses publiques opéré par la RGGP, et donc qu'on accepte tôt ou tard, au moins temporairement, un relèvement des prélèvements obligatoires associé à une profonde réforme fiscale allant dans le sens d'une plus grande équité.

QUELLE PLACE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE ?

La seconde série de problèmes concerne le contenu des mesures. Si l'on en croit le gouvernement, il s'agirait de répondre aux priorités stratégiques et aux enjeux de l'avenir. Il est alors clair que l'enseignement supérieur et la recherche doivent occuper une place essentielle. Le principe que veut imposer le gouvernement est de n'utiliser le produit de l'emprunt qu'à des dépenses d'investissement, en vertu de la « règle d'or » qui voudrait qu'un déficit ne serve pas à financer du fonctionnement courant. Mais tout investissement exige des dépenses courantes d'accompagnement, et les dépenses ordinaires de formation et de recherche préparent



tout autant l'avenir. De toute façon, ce n'est qu'un problème de présentation : il est parfaitement possible de programmer un accroissement de dépenses de fonctionnement inscrites dans le « budget principal », en intégrant des dépenses d'investissement déjà envisagées dans l'ensemble où seront inscrites celles qui sont nouvelles. Les luttes de l'an dernier ont conduit le gouvernement à renoncer aux suppressions d'em-

▼
Un relèvement des prélèvements obligatoires associé à une profonde réforme fiscale est nécessaire
▲

ploi dans l'enseignement supérieur et la recherche et à faire un petit geste en ce qui concerne les bourses (augmentées de 1,5 à 3%). Le projet de budget pour 2010 (sur lequel aucune indication n'est fournie) doit notamment prévoir des créations d'emplois en nombre et des moyens assurant le bon fonctionnement des établissements, des crédits récurrents pour la recherche s'ajoutant au financement de programmes prioritaires contribuant à améliorer le potentiel de développement durable et définis démocratiquement, et un réel effort pour l'aide sociale. Les investissements supplémentaires au titre de la relance doivent se traduire notamment par des programmes ambitieux d'équipements et de rénovation des bâtiments universitaires et des bibliothèques, de logements étudiants (permettant au moins de réaliser les objectifs des rapports Anciaux), et de nouveaux grands équipements de recherche. ●



Le **modèle social** français

→ Dossier coordonné par François Bouillon

Vocabulaire contesté, le « modèle social français » est au cœur d'un quadruple enjeu.

Épistémologiquement, le concept même de « modèle social » doit être l'objet d'un rigoureux travail théorique pour le définir (Pierre Duharcourt).

Socialement, son ambition native de découvrir le maximum de risque réclame, pour la vivifier, des mesures nouvelles adaptées à notre temps (Marie Fontanel).

Politiquement, après le discours de Sarkozy devant le congrès en juin 2009 faisant son éloge, le mirage des mots présidentiels doit être confronté à la réalité de ses actes (Pierre Concialdi). Économiquement, le modèle français a limité les effets de la crise, grâce notamment à ses mécanismes de redistribution et à l'endettement modéré des ménages (Guillaume Duval).

Le concept de modèle social

→ par Pierre Duhaucourt, professeur des universités, membre du conseil économique, social et environnemental

Dans l'histoire de la pensée économique et sociale, le concept de « modèle social » est défini soit, comparativement, par des typologies des États-providence ou des configurations sociales soit, plus largement, à partir des formes du capitalisme dans lequel il s'enracine.

Ces dernières années, ont fleuri les attaques contre « le modèle social français », venant bien évidemment de la droite et du Medef. Mais d'autres critiques ont déploré avec plus de nuances la « crise » de ce modèle⁽¹⁾ : son inefficacité face notamment au chômage de masse et à la précarité, ses problèmes de financement, les freins engendrés par sa structure actuelle pour le potentiel de développement du pays. En tout cas, la remise en cause des acquis sociaux déjà gravement entamée antérieurement s'est accélérée avec les mesures intervenues depuis le début de la présidence de N. Sarkozy.

Avec l'éclatement de la crise, le constat que les « filets de protection » apportés par ce « modèle » pouvaient limiter – par rapport à d'autres pays – les dégâts de la crise a fait que ceux-là même qui s'emploient à le détruire « méthodiquement » ont été contraints de lui reconnaître des mérites. A. Minc concède ainsi que ce modèle a ses vertus en période de crise, quitte à recommander de le mettre en sommeil quand la situation devient meilleure.

Le contexte actuel renforce ainsi l'exigence de préserver, à défaut d'un « modèle » dont on peut contester l'existence, du moins le système de garanties acquis par le mouvement social dans notre pays, mais cela implique de profondes réformes pour le consolider et l'adapter à des exigences nouvelles. L'objet de cette contribution n'est pas tant de donner des pistes pour cette refondation, que de préciser l'objet de la réflexion en tentant de clarifier le concept même de « modèle social ».

Les dimensions du « modèle social »

La référence à un modèle évoque couramment un exemple à suivre ou une représentation schématique de la réalité. Ici, elle entre dans la démarche – avec ses risques de simplisme ou d'idéalisme – définie par Max Weber (dans son *Essai sur la théorie de la science*) avec le concept d'« idéaltype ». En tout état de cause, la référence à un « modèle social » suppose qu'on définisse les caracté-



Assurer l'équité et l'efficacité sociales

ristiques ou dimensions de ce qu'on entend par « État social ».

Quand on évoque le « modèle social européen » ou le « modèle social français » pour le différencier d'autres modèles, on pense souvent de façon restrictive aux garanties de « protection sociale » assurées par l'« État-providence ». Ainsi, le système de protection sociale, construit en France après la Libération, apportait des garanties en matière de couverture santé, de retraites, de prestations familiales⁽²⁾.

Mais on ne peut isoler, dans l'analyse plus large de l'« État social », le système de protection sociale d'autres structures qui contribuent à la régulation et aux solidarités sociales:

organisation des relations sociales qui définit l'« ordre public social »; importance et rôle des services publics et de l'intervention des pouvoirs publics...

Ainsi, ceux qui évoquent un « modèle social européen » se réfèrent à une configuration – se différenciant par exemple fortement du système américain – qui se caractériserait par: « une régulation sociale fondée sur la concertation; un régime élaboré de protection sociale et l'existence de services publics à finalité sociale; un interventionnisme actif de l'État en matière industrielle, économique et sociale ». Pour la Confédération euro-

péenne des syndicats (CES), il consiste en « une vision de la société qui allie une croissance économique durable et des conditions de vie et de travail sans cesse améliorées ». Cette vision idéalisée ne correspond pas à la réalité sociale en Europe et elle ne rend pas non plus compte de l'extrême diversité des configurations sociales au sein de l'UE, diversité qui s'est d'ailleurs considérablement accrue avec l'élargissement de l'Union et qui renforce les inquiétudes sur les risques de nivellement vers le bas des garanties et des protections.

De la typologie de l'État-providence...

La démarche en termes d'idéaltype relève d'une analyse structurale et comparative. Elle peut d'abord donner lieu à des typologies relatives à l'État-providence.

Une typologie traditionnelle distingue deux logiques de construction de l'État-providence. La logique bismarckienne a fondé un système de protection avec des cotisations proportionnelles aux salaires, qui s'associe à une cogestion des assurances par les « partenaires sociaux ». La logique beveridgienne a fondé un système généralisé de solidarité, avec cotisations et prestations forfaitaires, couvrant l'ensemble des citoyens et géré par l'État. Le système français combine les deux logiques, en penchant plutôt vers une démarche bismarckienne – avec ses bases professionnelles et sa gestion paritaire –, tout en étant influencé par le système britannique dans son objectif d'universalité.

La référence à un « modèle social » suppose qu'on définisse les caractéristiques ou dimensions de ce qu'on entend par « État social »

La typologie des modèles sociaux de Gösta Esping-Andersen⁽³⁾ repose sur la spécification de trois régimes d'État-providence, au sens d'arrangements institutionnels relativement stables entre sphère privée, marché et État :

- l'État-providence « libéral » anglo-saxon (welfare state) offre une protection sociale minimale fondée sur des transferts universels de faible niveau, financés par l'impôt et laissant place au développement d'une assurance marchande;

- le modèle « corporatiste conservateur » continental repose sur une assurance sociale publique et contributive, les droits sociaux étant adossés à l'emploi, dont l'objectif est de maintenir le revenu de ceux qui travaillent;
- le modèle « social démocrate » scandinave se distingue par des droits sociaux universels et une fourniture égalitaire de prestations et de services sociaux à travers une redistribution de haut niveau et un financement par recettes fiscales.

... à celle de l'État social et de la forme de capitalisme

Une étude conduite par A. Sapiro⁽⁴⁾ conteste la notion réductrice de modèle social européen et décrit quatre grands types de configurations sociales au sein de l'UE :

- les pays « nordiques » combinent les niveaux les plus élevés de dépenses de protection sociale, une intervention publique extensive sur les marchés du travail et des structures salariales encadrées par des syndicats puissants;
- les pays « anglo-saxons » sont caractérisés par un assez large filet d'assistance de dernier ressort, des transferts orientés en priorité vers les personnes d'âge actif, des mesures pour aider les chômeurs à retrouver un emploi et un lien fort entre l'accès aux aides et un emploi régulier. Ce modèle est caractérisé, à la fois, par des syndicats faibles, des disparités de salaires relativement importantes et une incidence assez élevée des bas salaires;
- les pays « continentaux » (dont fait partie la

France) font largement reposer leurs systèmes de retraite et de sécurité sociale sur le principe de l'assurance. Même si la syndicalisation est en déclin, les syndicats demeurent forts;

- les pays « méditerranéens » concentrent leurs dépenses sociales sur les retraites, avec toutefois de profondes inégalités entre eux du point de vue des montants perçus et des conditions de versement. Leurs systèmes sociaux excluent du marché du travail des segments entiers de la population en âge de travailler et la structure des salaires dans le secteur formel, couvert par des conventions collectives, est fortement resserrée. L'analyse comparative de ces quatre modèles peut être synthétisée en utilisant deux critères : l'efficacité et l'équité. Un modèle peut être qualifié d'efficace s'il procure des incitations suffisantes au travail, conduisant à des taux d'emploi relativement élevés; il sera considéré comme équitable s'il permet de maintenir le risque de pauvreté à un niveau relativement faible. Les pays nordiques seraient les seuls à satisfaire à ces deux critères; les pays anglo-saxons sacrifieraient l'équité à l'efficacité; ce serait l'inverse pour les pays continentaux; les pays méditerranéens ne répondraient à aucun des deux. L'analyse conduit à refuser l'approche courante des réformes du marché du travail dans les pays continentaux et méditerranéens, qui consiste à les présenter comme entraînant inévitablement un choix entre équité et efficacité.

Dans l'optique de l'« école parisienne de la régulation », B. Amable⁽⁵⁾ propose plus largement une typologie des « formes de capitalisme » prenant en compte cinq secteurs

institutionnels fondamentaux : la concurrence sur les marchés de produits; le rapport salarial et les institutions du marché du travail; le secteur d'intermédiation financière et le gouvernement d'entreprise; la protection sociale; le secteur éducatif. Il propose sur cette base l'existence de cinq types de capitalismes, caractérisés par des formes institutionnelles spécifiques : le modèle « fondé sur le marché »; le modèle « social démocrate »; le modèle « européen continental »; le « modèle méditerranéen »; le « modèle asiatique ». On aboutit ainsi à une typologie proche de la précédente, en y ajoutant la variété asiatique, mais en l'enrichissant de la prise en compte des structures financières et éducatives. L'analyse de Bruno Amable le conduit à rejeter pour l'Europe le modèle fondé sur le marché (anglo-saxon) et à lui opposer une alternative

associant une relative flexibilité du marché du travail à une protection sociale étendue couplée à une politique active de formation et d'insertion sur le marché du travail. On trouve ainsi ici la référence au « modèle danois », avec cependant des

propositions pour le « renouveler » en l'élargissant. Concrètement cette perspective supposerait un haut niveau d'imposition couplé avec une harmonisation fiscale, et une stratégie orientant la structure productive européenne vers un équilibre fait de hautes compétences, de forte productivité et de salaires élevés, soutenu par une négociation salariale coordonnée au niveau de l'Union européenne empêchant le dumping social.

L'approfondissement de la réflexion sur la nouvelle société à construire va de pair avec celui de la crise systémique du capitalisme et des transformations profondes qu'elle implique. ●

▼
L'approfondissement de la réflexion sur la nouvelle société à construire va de pair avec celui de la crise systémique du capitalisme et des transformations profondes qu'elle implique
 ▲

AMABLE B. (2005) SUR LA « MÊME DES PERFORMANCES ET DU RÉGIME SOCIAL... »



© Iturria

1. Voir par exemple :
 - Alain Lefebvre et Dominique Méda : *Faut-il brûler le modèle social français?*, Seuil, 2006.
 - Timothy Smith : *La France injuste, 1975-2006 : pourquoi le modèle social français ne fonctionne plus*, Autrement, 2006.
2. Initialement, le risque de chômage n'était pas pris en compte et il a fallu attendre 1958 pour la mise en place d'un système d'assurance chômage.
3. Gösta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*, Collection Le lien social, PUF, 1999.
4. *La mondialisation et la réforme des modèles sociaux européens*, Centre Bruegel, 2006.
5. *Les cinq capitalismes - Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil, collection Économie humaine, 2005.

Face à la crise : l'avenir du modèle

→ par Marie Fontanel, inspectrice de l'IGAS, co-auteur du livre « Le modèle social français », Odile Jacob

La crise donne une nouvelle jeunesse au modèle social français. Créé pour couvrir le maximum de risques et de personnes, c'est un système ambitieux. Cette ambition se heurte à des problèmes de financement et d'accès des pauvres aux prestations sociales. Système protecteur pour les Français, il doit répondre à de redoutables défis.

Longtemps décrié ces dernières années, le modèle social français ferait aujourd'hui exception dans le contexte de crise économique internationale. Son rôle d'amortisseur social permettrait à de nombreux Français de sortir la tête de l'eau. Et c'est vrai; c'est un atout dans la gestion de la crise. Mais alors que faut-il faire de ces anciennes critiques qui faisaient de notre système de protection sociale un puits sans fond, pesant sur le coût du travail et donc la compétitivité des entreprises et désincitant à la reprise d'un emploi? Se trompait-on avant ou se trompe-t-on aujourd'hui dans l'analyse des forces et faiblesses de notre modèle social?

Un système mixte et ambitieux

Depuis sa création en 1945, le modèle social français est un système mixte qui combine un système d'inspiration bismarckienne, fondé sur une logique professionnelle où la protection sociale face à la réalisation de risques tels que la maladie ou la vieillesse couvre les travailleurs et est financé par des cotisations sociales assises sur les salaires, et des éléments empruntés au modèle dit *beveridgien*, fondé sur la solidarité nationale où une couverture sociale

universelle est financée par tous et pour tous par l'impôt.

Alliant une protection sociale élevée et un marché du travail fortement réglementé, notre système se caractérise surtout par son ambition. L'ambition d'abord de prendre en charge le plus de risques sociaux possibles. Dès l'origine, la sécurité sociale couvre les travailleurs temporairement ou définitivement exclus du marché du travail pour cause de maladie, d'accident du travail, de retraite ou de maternité. Puis, face à l'apparition du chômage, de l'exclusion, de la dépendance des personnes âgées, ces nouveaux risques ont été couverts. Ainsi ont été créés le revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988 ou l'allocation personnalisée pour l'autonomie des personnes âgées dépendantes (APA) en 2002. L'ambition ensuite de couvrir le maximum de personnes: initialement restreinte aux travailleurs puis leurs familles, la couverture de certains risques sociaux a été élargie à chaque citoyen indépendamment de tout lien salarial comme dans le cas des allocations familiales, de la prise en charge du handicap ou de la mise

en place en 2000 de la couverture maladie universelle (CMU). L'ambition, enfin, dans le niveau de prise en charge, avec un taux de redistribution sociale élevé en France (près de 30 % de la richesse nationale, au-dessus de la moyenne européenne), les prestations sociales représentant ainsi une part élevée – plus du tiers – du revenu des ménages.

Mais cette ambition a un coût. Un coût financier direct: le montant des dépenses de protection sociale, près de 580 milliards d'euros en 2007, n'est pas couvert par des recettes suffisantes malgré un niveau de prélèvements obligatoires important (43,3 % du PIB); ce déficit s'aggrave mécaniquement en temps de crise par un effet ciseau quand l'augmentation du chômage

génère un besoin accru en dépenses sociales et une forte contraction des cotisations sociales (le déficit du régime général devrait doubler entre 2008 et 2009 pour s'établir à 20 milliards d'euros). Et un coût indirect de complexité avec, par exemple, la multiplication de régimes distincts du régime général (les régimes spéciaux comme ceux des fonctionnaires, des Mines, de la SNCF, l'Opéra national de Paris; le régime agricole; les régimes des indépendants et professions libérales...) perpétuant une construction fondée sur la protection d'avantages acquis par certaines professions avant la mise en place du régime général de la sécurité sociale en 1945.

De plus cette ambition n'est pas toujours couronnée de succès quand le taux de pauvreté a recommencé à augmenter depuis 2002, quand près de 2,5 millions de personnes sont sans emploi, 100 000 personnes sans domicile fixe, ou quand de nombreux Français renoncent aux soins en raison d'un reste à charge trop élevé malgré la couverture de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire.

Les bienfaits du modèle français

Le thème de la crise du modèle social était donc en vogue, pointant successivement ces échecs et les nouveaux défis face à la mondialisation, les délocalisations d'entre-

Les Français
sont mieux protégés
que leurs voisins



Des forces reconnues,
qu'il faudra conforter...

© DR



Un acquis du Conseil national de la Résistance.

Les mots et les actes

→ par Pierre Concialdi, chercheur à l'institut de recherches économiques et sociales

En 2007 Nicolas Sarkozy avait énoncé un objectif unique à ses réformes : défaire le programme du CNR.

Apparemment en contradiction, son discours devant le congrès de juin 2009 ne résiste pas à l'examen des actes concrets de la politique gouvernementale : le « modèle français » est de plus en plus battu en brèche.

prises, la libéralisation des services publics sous l'effet des règles de concurrence européenne, les attentes de flexi-sécurité du marché du travail...

La crise vient aujourd'hui estomper ce constat. Et c'est vrai que les Français sont mieux protégés que leurs voisins en partie grâce au système de protection sociale et son taux de redistribution qui constitue un véritable soutien à la consommation des ménages. Le recul économique est ainsi moins marqué qu'ailleurs : selon la commission européenne, notre croissance reculerait de 3 % en 2009, contre 3,8 % au Royaume-Uni, 4,4 % en Italie et 5,4 % en Allemagne. L'analyse semble donc s'inverser, au point que même un grand hebdomadaire économique anglais soulignait au printemps les bienfaits du modèle social français...

Il est heureux que les forces de notre système soient mieux reconnues ; mais, les enjeux de l'avenir de notre modèle social d'avant la crise resteront entiers après. Les questions liées à son efficacité, sa justice et sa soutenabilité demeureront : l'âge de la retraite à 60 ans est-il toujours réaliste quand nous entrons de plus en plus tard sur le marché du travail et quand nous gagnons une année d'espérance de vie tous les quatre ans ? Le fonctionnement de l'hôpital et de la médecine libérale peut-il être réformé pour faire face à l'exigence de qualité des soins mais aussi aux déficits de l'assurance maladie ? Le risque dépendance peut-il vraiment être pris en charge sans une augmentation des prélèvements sociaux ? Si nous oublions le rendez-vous, déjà trop retardé, de notre société avec ce « débat interdit », seule la contrainte budgétaire, qui sera inéluctablement et fortement de retour dès les lendemains de crise, imposera sa réponse. Pourtant il appartient bien à notre société de choisir le niveau de protection sociale qu'elle souhaite par rapport au niveau de contrainte budgétaire et fiscale qu'elle accepte de porter. ●

En juin dernier, devant le Parlement réuni en congrès à Versailles, Nicolas Sarkozy a vanté les mérites du « modèle » français, invoquant à cette occasion les mânes du Conseil National de la Résistance (CNR). Il a aussi souligné le rôle important « d'amortisseur social » que ce modèle pouvait jouer en période de crise. Le « modèle social français » a donc le vent en poupe. Mais cette expression peut être ambiguë. Si cela se résume, pour l'essentiel, à la recherche d'une conciliation entre la logique économique et les intérêts des salariés, alors ce modèle n'a rien de typiquement français. Dans des contextes nationaux différents, tous les pays européens ont suivi cette voie après la seconde guerre mondiale. Le développement de la protection sociale et de services publics (d'éducation, de santé,...), l'intervention de l'État pour réguler la vie économique et promouvoir le plein-emploi constituent deux des traits majeurs de ces politiques. Avant cette déclaration récente, le Président Sarkozy avait pourtant tracé, dès septembre 2007, des perspectives diamétralement opposées dans une intervention au Sénat devant les journalistes de l'AJIS (Association des journalistes d'information sociale). Il avait alors dressé une liste impressionnante de « réformes » censées dynamiser la société française. Durée légale du temps de travail, âge légal du départ en retraite, fin des pré-retraites, mise en cause du SMIC... Sans oublier les régimes spéciaux et l'arrivée des assurances complémentaires privées dans la santé. La liste était longue et pouvait sembler hétéroclite. Denis Kessler, l'ancien bras droit du patron du Medef, Ernest-Antoine Seillière, en avait donné une traduction très nette dans un éditorial de la revue *Challenges*. Derrière le « patchwork » des réformes, écrivait Denis Kessler, se trouve un objectif unique : défaire le programme du CNR.

Les actes parlent

Alors qui croire ? Le président fraîchement élu qui tourne le dos sans complexe au « modèle social français » ? Ou celui d'après crise qui redécouvre les bienfaits d'un amortisseur social ? Les actes parlent d'eux-mêmes.

En matière de protection sociale, on est bien dans la poursuite et l'approfondissement du démantèlement engagé depuis plusieurs décennies. Ce mouvement n'a pas été amorcé avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir. La politique de maîtrise des dépenses sociales a démarré en 1983. Mais il est incontestable que la vitesse à laquelle s'accumulent les réformes depuis deux ans tend à rendre certains changements quasi irréversibles. La crise apparaît, de ce point de vue, comme une « opportunité » qu'il s'agit de saisir pour aller encore un peu plus vite.

Si l'on se limite à la protection sociale, deux fondements majeurs se trouvent ainsi remis en cause. Premièrement, les dispositifs de protection sociale avaient permis de protéger les salariés des rigueurs de la logique de marché. Or, avec les changements introduits depuis une vingtaine d'années, des pans entiers de la protection sociale entrent à nouveau dans le champ de la marchandisation. Les retraites fournissent sans doute l'exemple le plus clair de ce phénomène. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que les changements introduits depuis quinze ans dans notre système de retraite vont se traduire par des baisses drastiques des pensions et des taux de remplacement. L'OCDE en tire même argument pour justifier que les salariés devraient... épargner davantage. Cette baisse du niveau des pensions devrait toucher plus fortement les cadres, qui risquent d'être tentés, faute de pouvoir abonder avec une hausse de leurs cotisations les régimes en répartition, de saisir les propositions des employeurs concernant diverses formules de plans d'épargne. Dans le domaine de la santé, le rétrécissement de l'offre publique de soins risque aussi de conduire ceux qui en ont les moyens à conclure des assurances complémentaires plus conséquentes pour compenser les manques de la sécurité sociale de base. Enfin, dans le domaine de l'éducation, la même logique est à l'œuvre. Les ▶▶

Des pans entiers de la protection sociale entrent dans le champ de la marchandisation

► coupes claires programmées dans les budgets publics vont contribuer à dégrader la qualité du service public. Ce qui risque d'en détourner les catégories qui en ont les moyens pour les inciter à aller vers le privé, accentuant un cercle vicieux où la concentration des difficultés sociales pousse un nombre croissant de ménages vers la fuite devant les services publics.

Statut salarial et précarité

Deuxième tendance : le passage d'une logique où la protection sociale avait pour vocation d'apporter des compléments au salaire, construisant de ce fait un statut salarial qui perdure au-delà de la stricte relation d'emploi, à une logique où les nouveaux dispositifs apparaissent de plus en plus comme des substituts du salaire et contribuent à fragiliser la situation des personnes en emploi normal. Elle est surtout à l'œuvre dans les domaines de la protection sociale qui sont très directement rattachés à l'emploi. L'extension des possibilités de cumul entre allocation de chômage et salaire en est un des signes : aujourd'hui, environ un tiers de demandeurs d'emploi travaillent chaque mois, contre 5 % au début des années 1990. La loi de 2003 qui élargit les possibilités de cumul entre salaire et pension de retraite va dans le même sens. D'autant que ce cumul va devenir de plus en plus nécessaire pour les retraités avec la baisse programmée des pensions. Le RSA (Revenu de solidarité active) est, après la prime pour l'emploi, le dernier avatar de cette politique qui pose explicitement l'allocation comme une contrepartie à un devoir de travail ou à une obligation contractuelle.

Le « modèle français » se trouve ainsi battu en brèche par les deux bouts. D'un côté, la sécurité économique et sociale est de plus en plus le résultat de rapports de force marchands. De l'autre, pour ceux qui n'ont pour seule ressource que leur travail, l'accès à ces ressources marchandes est de plus en plus difficile dans le « plein-emploi » libéral où l'on se partage chômage et précarité. Peut-on parler de « modèle » quand la seule perspective offerte à une proportion croissante de salariés est celle de travailler plus pour vivre moins bien? ●



© Urbancow/istockphoto.com

Le modèle français fait de la résis

Le modèle français a limité les effets de la crise grâce à ses m
Mais aussi du fait de la faiblesse de l'industrie.



**Consommation
qui ne fléchit pas**

Dans la violente crise qui a frappé tous les pays depuis deux ans, la France s'en est un peu moins mal sortie que la plupart des autres. Rien cependant qui justifie de grands cocoricos : comme ailleurs, la récession a été profonde et le chômage continue de monter en flèche. Mais les effets de la crise sont quand même un peu moins marqués dans l'Hexagone grâce notamment à une consommation qui ne fléchit pas. Alors que les pays qu'on nous avait régulièrement cités en modèle au cours des dernières décennies (l'Amérique de la high-tech, le tigre celtique irlandais, l'industrielle Allemagne, le Royaume-Uni libéral ou la dynamique Espagne post-franquiste) traversent tous une passe très difficile.

Résilience hexagonale

Ce modèle français si décrié aurait-il donc finalement quelques vertus insoupçonnées? Plusieurs caractéristiques expliquent la relative résilience de l'économie hexagonale. C'est le cas tout d'abord du poids important des dépenses publiques. Elles devraient représenter 55,6 % du PIB français cette année, selon la Commission européenne, le niveau le plus élevé de l'Union à vingt-sept (la moyenne européenne est de 50,1) hormis la Suède. L'essentiel de ces dépenses n'est cependant pas consommé par des

administrations publiques, mais redistribué aux citoyens par le biais notamment de prestations sociales. Ces mécanismes concourent puissamment à la stabilisation des revenus des ménages en temps de crise.

Heureusement que Nicolas Sarkozy n'avait pas encore eu le temps de mettre véritablement en œuvre son programme libéral quand la crise est survenue!

Côté dépenses, les droits à recevoir ces prestations ne dépendent pas en effet du niveau de l'activité et sont

même pour partie liés à la situation sociale des personnes. Elles augmentent donc automatiquement en cas de dégradation de la situation économique. En revanche, les recettes sont en général proportionnelles aux revenus d'activité; elles tendent donc à diminuer en temps de crise. Cet effet de ciseaux entraîne un soutien budgétaire à l'activité sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures politiques particulières. C'est pour cela qu'on appelle ces mécanismes des « stabilisateurs automatiques ».

Si les dépenses publiques françaises sont, de longue date, parmi les plus importantes, elles ont en revanche très peu augmenté au cours de la crise. Alors qu'elles se sont accrues (une fois l'inflation déduite) de 17 %

▼
**Côté épargne
les Français figurent
parmi les champions
du monde.**
▲

Mécanismes de redistribution et à un endettement modéré des ménages.

aux États-Unis entre 2007 et 2009, de 14 % en Espagne ou de 11 % au Royaume-Uni, elles ne gagnaient que 3,8 % en France. Parmi les grands pays européens, il n'y a qu'en Italie, avec une hausse de 1,2 % seulement, qu'elles ont moins progressé. Si l'activité a reculé en France un petit peu moins qu'ailleurs, ce n'est donc pas grâce au volontarisme des pouvoirs publics, mais plutôt malgré l'ampleur limitée de leur action...

Une inquiétante
faiblesse industrielle



Les finances des ménages

Mais cette résistance tient aussi pour une bonne part à la structure des finances des ménages. C'est l'éclatement de la bulle immobilière qui a déclenché la crise actuelle. Contrairement au Japon ou à l'Allemagne, où les prix ont baissé depuis dix ans, la France n'a pas été épargnée, loin de là, par la spéculation immobilière : selon l'OCDE, les prix réels de l'immobilier (une fois l'inflation déduite) ont doublé en France entre 1995 et 2007. L'envolée était certes moins forte qu'en Irlande ou au Royaume-Uni, mais les niveaux espagnols ont presque été atteints et l'immobilier a nettement plus augmenté en France qu'aux États-Unis. Cette évolution a posé de graves problèmes : impossibilité d'accéder à la propriété pour des couches sociales de plus en plus larges, pouvoir d'achat amputé par les hausses de loyers et des remboursements de crédits, disparition du logement social de fait qui palliait le manque de logements sociaux officiels... Elle n'a toutefois pas débouché sur un surendettement massif des Français comme

cela a été le cas dans les pays les plus touchés par la crise. En 2007, l'endettement des ménages français représentait 99 % de leur revenu disponible, selon l'OCDE. Significativement plus que les 66 % de 1996, mais on reste loin des 186 % du Royaume-Uni ou des 142 % des États-Unis. Et malgré l'absence totale de bulle immobilière dans ces pays, Allemands et Japonais sont eux aussi plus endettés que les Français...

De plus, côté épargne, les Français figurent parmi les champions du monde. Bien sûr, il ne s'agit pas de tous les Français, mais seulement de ceux qui peuvent se permettre d'épargner parce qu'ils gagnent suffisamment bien leur vie. Il n'en reste pas moins que les ménages épargnaient en moyenne 15,6 % de leurs revenus en 2007, selon Eurostat. Un niveau que peu de pays dépassent. Dans les pays très endettés, la crise a déclenché une violente correction : les taux d'épargne remontent en flèche. Ce qui à la fois limite la consommation et entraîne une contraction brutale de l'activité dans le bâtiment. La pression en ce sens est nettement

moins forte dans un pays comme la France. Enfin, cette résistance relative résulte aussi du poids limité de l'activité industrielle et du caractère faiblement exportateur de l'économie française. L'industrie manufacturière, qui fournissait un quart du PIB hexagonal en 1960, n'en représentait plus que 12,1 % en 2007. Une division par deux, même si les progrès de l'externalisation et de l'intérim amènent à relativiser cette chute. C'est aussi quasiment la moitié du poids de l'industrie dans le PIB allemand. En Europe, il n'y a qu'en Lettonie et en Grèce où ce poids est inférieur. Quant aux exportations, elles ne représentent que 23 % du PIB. La moitié, là aussi, des exportations allemandes rapportées au PIB d'outre-Rhin. En Europe, il n'y a guère une fois de plus que la Grèce qui exporte moins que l'Hexagone... Même si elle limite l'impact immédiat de la crise, cette faiblesse industrielle n'est évidemment pas un atout pour l'économie française. ●

Pour en savoir plus

www.alternatives-economiques.fr

Protections sociales ;
un effet redistributif



FORMATION DES ENSEIGNANTS

Restons mobilisés pour préparer l'avenir

→ par Sylvie Plane, professeur université Paris IV-Sorbonne, IUFM de Paris

La hâte du gouvernement à imposer son schéma de formation dégradée et de suppression d'emplois met en lumière incohérences et contradictions. Notre démarche fondée sur les besoins d'éducation est un gage pour résister et construire des alternatives.

La formation des enseignants a été marquée par des bouleversements sans précédent. Nous nous sommes battus sans relâche, de façon solidaire, et nous continuerons à le faire, pour lutter contre les attaques qui visent à déstructurer le service public, l'école et la formation des enseignants.

L'arsenal ministériel a pu jouer à plein par le biais de la concertation truquée, des annonces ambiguës, de la manipulation de l'opinion publique, de l'exploitation des dissensions entre les parties prenantes, et finalement de la publication de décrets. Mais si, au terme d'une année de mobilisation sans précédent des formateurs, enseignants, chercheurs, BIATOSS et étudiants, le ministère de l'éducation nationale a réussi à imposer celles des mesures auxquelles il tenait le plus – c'est-à-dire celles qui permettent de réaliser des économies, le reste n'étant qu'un habillage de cette visée – pour autant tout n'est pas dit et nous avons notre rôle à jouer pour faire évoluer les projets.

LES URGENCES DE LA TRANSITION

Le SNESUP a rencontré le ministre de l'enseignement supérieur au sujet des points problématiques urgents qui risquaient de provoquer d'énormes disparités entre les académies et de perturber gravement l'année de formation. Nous avons obtenu deux mesures immédiates :

- conformément à ce qui avait été annoncé (mais contrairement à ce qui avait été publié jusque-là...), l'inscription en IUFM vaudra inscription en M1 ;
- les stages de 108 heures ne sauront être imposés aux préparatoires inscrits en IUFM et titulaires uniquement d'une licence. Ces stages en responsabilité avaient été mis en place par le ministère de l'Éducation nationale sous couvert de procurer une expérience professionnelle

▼
**Trouver des dispositions
 qui sauvegardent
 l'existant et évitent
 la mise en concurrence
 des formations**
 ▲

aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais il s'agissait en fait de les utiliser comme moyens de remplacement. Or, un stage n'a de fonction formatrice que s'il est encadré, accompagné, préparé. Effectuer au pied levé un remplacement n'a rien à voir avec cela. Reste qu'aucun engagement n'a été pris pour les préparatoires qui seraient déjà titulaires d'un M1 et qui pourraient se voir proposer des stages entre l'oral et l'écrit, ce qui mettrait en péril leur préparation à l'oral. Il nous faut donc rester vigilants sur ce dossier.

LES DOSSIERS À MOYEN ET À LONG TERME

Les décisions qui seront prises sur trois dossiers importants seront capitales :

• **Poursuivre le travail de réflexion sur les masters et les concours**

Paradoxalement, la détérioration de la formation que constitue la suppression de l'année de formation en alternance rémunérée plaide en faveur d'une formation intégrée comportant une dimension professionnelle, ce que le rapport Filâtre préconise. La réflexion sur les masters et les concours doit se mener dans deux cadres : sur le plan national, il s'agit de poursuivre le travail avec les autres syndicats de la FSU pour élaborer ensemble des propositions à l'intention

des commissions et des groupes de travail. Sur le plan local, il s'agit de trouver des dispositions qui sauvegardent l'existant et évitent la mise en concurrence des formations.

• **Sauvegarder le potentiel de formation**

Face aux menaces qui pèsent sur la formation, il nous faudra tout mettre en œuvre pour défendre les personnels et les moyens matériels de la formation. Comme tous les fonctionnaires, les formateurs IUFM subiront les conséquences de la loi sur la mobilité et de la loi sur l'autonomie des universités. Il nous faudra faire reconnaître les tâches spécifiques liées à la formation et agir pour faciliter les évolutions de carrière des personnels engagés dans la formation. Le fléchage des moyens que nous avons demandé nous a été refusé, mais c'est un combat auquel nous ne renonçons pas.

• **Faciliter l'accès aux études menant à l'enseignement**

Face à la mise en place par le gouvernement d'une agence de remplacements pour les enseignants dès la rentrée, il nous faut nous battre pour obtenir une augmentation du nombre de postes aux concours, et un plan pluriannuel de recrutement, seuls moyens pour que la masterisation ne se traduise pas par le développement de personnels qualifiés non titulaires. C'est la condition pour que se mettent en place des prérecrutements. ●



© Tacomim/istockphoto.com

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ÉQUIVALENCES HORAIRES

Services : prendre en compte toutes les tâches

→ par Noël Bernard et Gérard Lauton

Le « référentiel national d'équivalences horaires », publié au JO du 14 août, est censé servir de base à l'élaboration par les CA de règles de calcul pour la prise en compte de tâches dans le service des enseignants-chercheurs.

Si l'existence du référentiel et une part de son contenu répond à une revendication de longue date – il ne s'agit nullement ici d'une « modulation » –, il demeure que ce document illustre la surdité du ministère vis-à-vis des conditions de travail des enseignants du supérieur.

Leur métier a fortement évolué au fil des ans, avec un alourdissement considérable de la charge de travail de chacun. Une revendication urgente, relayée par le SNESUP depuis des années, est la prise en compte dans le service de l'ensemble des activités exercées. Jusqu'ici seul l'enseignement « en présentiel » (cours, TD, TP) était comptabilisé. Un tableau d'équivalence doit permettre la traduction en heures « équivalent TD » (h/TD) des tâches de plus en plus nombreuses d'encadrement (stages, projets...), d'orientation, de gestion de l'international, de réalisation d'enseignements innovants, utilisant notamment les TICE, des responsabilités tant pédagogiques que de recherche ou d'administration de l'établissement, notamment électives. S'y ajoutent des tâches incombant en principe à d'autres corps (gestion documentaire, insertion professionnelle des étudiants, tâches administratives), confiées par défaut aux enseignants via des glissements de fonctions auxquels il doit être mis fin, mais qu'en attendant il faut aussi reconnaître et chiffrer dans les services.

Mal né, puisque sa publication vient en application d'un décret statutaire contesté (2009-462) introduisant la modulation des services, le référentiel a été mis en place dans la précipitation au terme de trois réunions d'un groupe de travail réuni par le ministère avec les organisations syndicales et la CPU. Au cours de ces rencontres, le SNESUP a porté un certain nombre de principes : prise en compte effective de l'ensemble des tâches, application de ces équivalences à l'ensemble des enseignants du supérieur (y compris les enseignants non titulaires), traduction en termes budgétaires afin que l'État alloue les dotations correspondantes.

Il est clair que la motivation du ministère était moins l'allégement de nos charges de travail qu'un pilotage des politiques locales par l'incitation financière et l'accentuation du pyramidage des responsabilités. Il suffit de comparer la liste de tâches qu'assument quotidiennement les collègues – le SNESUP avait mis sur la table une nomenclature étendue de leurs activités⁽¹⁾ – avec ce qui finalement a été retenu. Si certaines activités phares sont mises en avant (TICE, insertion professionnelle...), nombre d'autres sont passées sous silence et c'est le primat des fonctions dirigeantes aux divers niveaux. S'agissant des tâches liées à une fonction élective, dont le SNESUP – à la différence d'autres syndicats – demande la prise en compte, la représentante de la CPU a proposé que des formules soient expérimentées dès cette année à la diligence des établissements.

S'ORGANISER POUR CONTRER LA DONNE INÉGALITAIRE ET FAIRE CONVERGER LES PRATIQUES

La rubrique « mode de calcul des équivalences » laisse une liberté totale aux établissements, le tableau se bornant à répéter de ligne en ligne « forfait ». Aucune

indication horaire, notamment sous forme de fourchette, n'est fournie.

Les conséquences de cette vacuité peuvent être lourdes :

- aucune traduction budgétaire n'est prévue, ce qui fait reposer entièrement sur les établissements le poids de la prise en compte des tâches autres que d'enseignement ;

▼ Dans les établissements, les élus au CTP et au CA auront à se battre pour une prise en compte équitable de l'ensemble des tâches ▲

- la voie est ouverte à toutes les inégalités : entre établissements, qui adapteront les chiffres à leurs disponibilités budgétaires ; entre collègues dont les fonctions seront prises en compte selon le bon vouloir de leur direction ; entre corps aussi puisque le ministère limite le champ du tableau aux enseignants-chercheurs ;
- le caractère flou des formulations pousse à une

déréglementation de notre statut et à l'arbitraire des décisions ;

- les effets délétères de la modulation des services, qui ont certes été limités par la circulaire du 24 juin, pourraient réapparaître insidieusement via l'absence de cadrage de ce référentiel.

Lors du groupe de travail, le SNESUP a obtenu la mise en place d'un Comité de suivi qui, au vu des remontées des établissements, s'attachera à proposer une amélioration de ce référentiel. La CPU s'est jointe à cette proposition. L'arrêté publié le 14 août n'en parle pas. Nous interviendrons pour en obtenir la constitution.

Dans les établissements, les modalités d'adoption et le contenu des tableaux d'équivalences sont un enjeu énorme. On peut s'appuyer sur le ratio 4,2 H Travail = 1 H TD mentionné dans l'Arrêté. Les élus dans les CTP et les CA devront être vigilants et se battre pour une prise en compte équitable de l'ensemble des tâches, à diffuser l'information sur les documents en discussion ou adoptés. Le SNESUP jouera tout son rôle dans ce combat. ●

Évaluer les tâches... et les moyens nécessaires pour les prendre en compte



(1) Voir <http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=4301&ptid=10&cid=3712>.

LES RESPONSABILITÉS ET COMPÉTENCES ÉLARGIES...

... ou la flexibilité des ressources humaines à l'Université

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

Le mirage de l'autonomie façon LRU se dissipe lorsque les acteurs voient leurs marges d'initiative scientifique et pédagogique annihilées par le pilotage ministériel et le chantage aux moyens.

Depuis janvier 2009, 18 universités⁽¹⁾ ont obtenu la possibilité de « *bénéficiaire des responsabilités et de compétences élargies* » (RCE) :

- leurs conseils d'administration peuvent définir « *...les principes généraux de répartition des obligations de service des personnels enseignants et de recherche entre les activités d'enseignement, de recherche et les autres missions qui peuvent être confiées à ces personnels.* » (Art. L. 954-1 du code de l'éducation créé par la loi LRU du 10/08/2007).

- leurs présidents sont les seuls à porter la responsabilité de « *l'attribution des primes aux personnels... selon des règles générales définies par le conseil d'administration.* » (Art. L. 954-2) et à pouvoir « *recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des agents contractuels pour assurer... des fonctions d'enseignement, de recherche ou de recherche* » (Art. L.954-3).

Au 1^{er} janvier 2010, trente-trois nouveaux établissements⁽¹⁾ devraient, sous réserve d'un vote favorable de leur CA, s'y ajouter, et dix-neuf établissements feront l'objet de la vague d'audit préalable par l'IGAENR⁽²⁾. Au total, soixante-dix établissements voient leurs préoccupations quotidiennes focalisées sur des mesures qui vont bouleverser et faire évoluer durablement le service public. Alors que les consultations organisées dans certains établissements montrent un rejet très majoritaire des réformes gouvernementales par la communauté universitaire, pourquoi des présidents d'universités s'entêtent-ils à vouloir devancer l'appel ? Demander le passage aux RCE procède-t-il d'un réel choix ? Annoncé cet été, l'accroissement massif de la part contractuelle des dotations ainsi qu'un mode de répartition sans critère transparent, pèsent sur les établissements. Les treize universités⁽⁴⁾, non prévues à l'audit pour le passage



Les premiers sont-ils toujours les meilleurs ?

aux RCE, risquent de payer le prix fort de leur résistance en période de remembrement du paysage universitaire⁽⁵⁾.

UNE LOGIQUE DE MANAGEMENT DE PROJET...

En organisant, via les RCE, la « *flexibilité* » des ressources humaines (recrutements, missions, rétributions aux résultats...) le ministère entend engager la mise aux normes de leur mode de gestion selon le *management de projet*. Une démarche directement issue du monde de l'entreprise, qu'il tente d'imposer à l'Université et aux organismes de recherche (projets ANR...).

Si un « projet » ainsi conçu est essentiellement caractérisé par l'objectif à atteindre, ce qui est déjà un problème en soi pour la recherche fondamentale, il requiert de surcroît une organisation non permanente. L'équipe est absente au début du projet et démantelée à la fin... Ainsi la *flexibilité* des ressources mobilisées (matérielles, logistiques, financières, humaines...) sur une période donnée – projetable d'un projet à l'autre – fait figure de nécessité économique et aurait la vertu de favoriser le travail conjoint d'équipes pluridisciplinaires sur de nouvelles thématiques... Mais condamner

l'activité universitaire à ne s'articuler qu'autour d'objectifs prédéfinis – que l'on est sommé d'atteindre sous contrainte de temps et de ressources – est vite stérilisant. *Quid* des libertés académiques et pédagogiques et du droit à la recherche ? L'horizon temporel imposé pousse au recours à des CDD – d'une durée bornée à celle du projet – et à la précarité comme variable d'ajustement. On sait que le développement d'un « projet » dans un contexte industriel inclut quatre phases successives ; les expliciter est éclairant sur ce qui est souhaité pour l'enseignement supérieur. Au stade de l'*avant-projet*, il s'agit de fixer l'objectif et d'en vérifier la faisabilité (étude de risques, existence de financement, de personnels...). S'en suivent les phases de *déroulement du projet* et d'*évaluation des résultats*. Puis il s'agit de formaliser les acquis pour le futur et de *tirer partie de ce qui a été réalisé* ; cette dernière étape, même en entreprise, est souvent omise car « peu productive ». Passer sans transition d'un projet à l'autre risque de faire perdre l'expérience acquise ! Dans le contexte universitaire où la recherche a besoin du temps long, comment assurer la continuité entre des thématiques si la présence des acteurs n'est même pas pérenne dans les labos ? Même chose pour un cursus qu'on n'ouvrira a priori que sur une durée réduite sur de seuls besoins à court terme.

Comptabilité analytique, coût complet, indicateur de résultat, tableau de bord, plan d'action, comité de suivi ou de pilotage... désignent des outils et pratiques du monde de l'entreprise, dont la transposition à l'Université n'est ni possible ni souhaitable. L'industrialisation des processus de formation et de recherche est présentée comme un gage d'efficacité, mais ces rationalisations bureaucratiques, dévoreuses de temps, loin de dégager du temps pour la recherche, sont incompatibles avec les libertés dont doivent jouir enseignants-chercheurs et enseignants dans leurs pratiques pour préserver les capacités créatives de l'Université.

▼
Bureaucratie croissante et pression de l'urgence sont des pièges pour la démocratie et la collégialité
▲

... EN VUE D'UN PILOTAGE

MINISTÉRIEL ACCRU

Les RCE s'inscrivent dans les pressions exercées par la tutelle pour piloter les établissements. Leurs politiques « locales » sont alors tributaires du « dialogue de gestion » entre la DGESIP⁽⁶⁾ et les équipes de direction. Car c'est au terme de ce « dialogue de gestion » qu'est notifiée la part contractualisée du financement lié au contrat quadriennal, appelée à s'accroître au détriment de la part normée. Il incombe aux présidents d'université de mettre en œuvre et d'assumer ce protocole aux dépens... pour autant que les orientations définies localement soient compatibles avec celles de la ministre ! Bureaucratie croissante et pression de l'urgence sont des

pièges pour la démocratie et la collégialité. Dans ce jeu contraint, les acteurs sont censés « manger leur chapeau » en avalisant par un vote formel en CA ce pilotage autoritaire de la tutelle. C'est plutôt de collégialité et de démocratie, tout au long de la chaîne de décision et de régulation, que l'Université a besoin pour l'efficacité du service public. Avec un budget national qui ne soit plus à la traîne de ceux des autres pays développés. ●

1. Les dix-huit universités passées aux RCE au 1^{er} janvier 2009 : Aix-Marseille 2, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand 1, Corte, Limoges, Lyon 1, Marna-La-Vallée, Montpellier 1, Mulhouse, Nancy 1, Paris 5, Paris 6, Paris 7, La Rochelle, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse 1, U.T. de Troyes.

2. les trente-trois universités qui pourraient accéder

aux RCE au 1^{er} janvier 2010 : Aix-Marseille-I Provence ; Aix-Marseille 3 ; Angers ; Avignon et Pays du Vaucluse ; Besançon ; Bordeaux 1 et 2 ; Brest Bretagne-Sud ; Clermont 2 ; Dijon Bourgogne ; Grenoble-I Joseph-Fourier ; Lille 2 ; Littoral ; Lyon 3 ; Metz ; Montpellier 2 ; Nantes ; Nice ; Paris 2 ; Paris 11 ; Paris 12 ; Paris-Nord (Paris-xiii) ; Pau et Pays de l'Adour ; Poitiers ; Rennes-I ; Rennes-II ; Haute-Bretagne ; Toulouse 3 ; Tours ; Valenciennes ; Versailles St-Quentin ; U.T. de Compiègne et Belfort Montbéliard.

3. Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.

4. Bordeaux 3 et 4 ; Evry ; Grenoble 3 ; Le Havre ; Le Mans ; Montpellier 3 ; Nancy 2 ; Nouvelle-Calédonie ; Paris 4, 8, 10 ; Perpignan.

5. Fusion-absorption d'universités et autres établissements.

6. Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

LA LOI SUR « LA MOBILITÉ ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS »

Détricotage des garanties statutaires de la fonction publique...

→ par Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU

Un fonctionnaire encourt désormais le licenciement pour peu que son emploi soit mis en cause par des redéploiements et que l'administration ne lui propose aucun emploi alternatif acceptable.

La loi sur « la mobilité et les parcours professionnels » se présente comme un ensemble hétéroclite de dispositions diverses, un vrai inventaire à la Prévert. Elle accumule des mesures diverses et d'importance inégale, d'autant plus que son long cheminement au Parlement (environ un an) a conduit à des multiples amendements, parfois de circonstances. C'est ainsi par exemple qu'a été ajouté à la dernière minute un article permettant à des associations de recruter des Assistants de vie scolaire individuels (AVSI) licenciés massivement par l'Éducation nationale en juin dernier. Mais si quelques dispositions sont de nature à faciliter une mobilité choisie, pour l'essentiel cette loi constitue une boîte à outils à la disposition du gouvernement pour accélérer sa politique de redéploiement et de suppression de postes, la fameuse RGPP, faisant bon marché des principes du statut général et des garanties des fonctionnaires.

L'article le plus emblématique concerne la « réorientation professionnelle » (article 7) : destiné aux fonctionnaires qui perdent leur poste suite à une réorganisation, il est censé leur permettre de changer de fonction grâce à une formation mais si, en fin de compte, ils ne

▼
Cette loi constitue une boîte à outils à la disposition du gouvernement pour accélérer sa politique de redéploiement et de suppression de postes
 ▲

trouvent pas d'emploi correspondant, ils peuvent être mis en disponibilité d'office voire licenciés ! Tout aussi caractéristique, la possibilité donnée aux « personnes morales de droit public » de recourir à l'intérim pour faire face à des besoins ponctuels, comme les remplacements (article 21) ou l'introduction dans les trois fonctions publiques du cumul d'emplois à temps incomplet pour un même agent (article 14). On y trouve également des dispositions sur la reprise des contrats en cas de transfert d'activité d'une personne morale de droit public à une autre ou la transformation du contrat de droit public en contrat de droit privé en cas de transfert d'activité d'une personne morale de droit public à une personne morale de droit privé ou à un EPIC (articles 23 à 25). Figure également un article 19 qui permet au gouvernement de décider des dérogations

au statut général en fonction des « besoins propres à l'organisation de la gestion », bref un instrument supplémentaire pour redéployer à sa guise. S'y ajoutent des dispositions destinées à lever les obstacles d'ordre indemnitaire à la mobilité.

Il est difficile de mesurer ce que seront à court terme les conséquences de cette loi dans les domaines de l'Éducation et de la Recherche : sont en effet visés prioritairement les services administratifs et techniques aujourd'hui en pleine RGPP. En outre une partie d'entre elles (comme la « réorientation professionnelle ») nécessite des décrets d'application. Mais le risque est réel par exemple de voir arriver des remplaçants venant d'agences d'intérim.

Et surtout il faut s'interroger sur les articulations de cette loi avec la loi LRU et ses textes d'application : si par certains côtés la loi LRU rend inutile pour les universitaires une partie des dispositions de cette loi, les deux entrent en résonance en contribuant à détricoter les garanties statutaires. Et la volonté de supprimer à tout prix des emplois fait que nul ne peut se considérer a priori comme à l'abri. ●

ENTRETIEN AVEC **Florence Aubenas****Présidente de l'observatoire international des prisons**

Dans un contexte de surpopulation pénale liée à la démagogie électoraliste, l'OIP apporte une aide essentielle aux détenus et à leurs familles, tant dans leur existence quotidienne qu'en matière d'action juridique

Considérée comme la patrie des droits de l'homme, la France a été épinglée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme sur les conditions des détenus. Le nombre de suicides ne cesse d'augmenter, le manque de place et de personnel est constamment décrié. Comment en est-on arrivé là ?

Florence Aubenas : Oui, on parle de honte de la république. On constate, depuis les années 70, une augmentation de la population carcérale et, depuis, les conditions matérielles de la détention n'ont fait qu'empirer. Cette population a crû pour des raisons très diverses : d'une part, et paradoxalement, la dépenalisation de nombreux crimes et délits, à commencer par l'avortement, d'autre part la suppression de la peine de mort. Ensuite, les évolutions récentes qui, au lieu de réduire la population carcérale, l'augmentent. En effet, pour ne pas paraître laxistes aux yeux de leur population, les gouvernements ont augmenté dans le même temps l'échelle des peines. Dans la plupart des pays, on constate une course à l'électorat qui implique de faire preuve de sévérité.

Le tout sécuritaire, n'est-ce pas aussi le fait que de plus en plus de jeunes, de sans papiers, de malades souffrant de troubles psychiatrique sont victimes de cette politique ?

F. A. : C'est vrai que les sans papiers ont été criminalisés. En outre, la fermeture d'une grande partie des lits en hôpital psychiatrique n'a fait qu'aggraver les problèmes. D'un côté on parle de droits de l'homme, de traitements inhumains et dégradants en prison et la réponse avancée par le ministère est de dire « on vous donne des pyjamas » ! Le problème de la surpopulation n'est pas près d'être réglé. Il faut être réaliste, on n'a pas 36 façons de le résoudre : soit on fait rentrer moins de personnes en prison, soit on fait des peines moins longues, soit on en fait sortir davantage. Ce sont les 3 mesures sur lesquelles on peut jouer. Or le gouver-



▼
La prison est une machine à désinsérer
▲

nement actuel a augmenté les entrées en prison et ne compte pas les baisser.

Vous venez d'être élue à la présidence de l'OIP. Quels sont les objectifs que vous vous êtes fixés ? Quelle est la place de cette organisation au niveau international ?

F. A. : L'OIP a été fondé au début des années 90 par un journaliste et un directeur de l'administration pénitentiaire et un groupe de détenus. À l'origine, sa fonction était d'être une agence de presse sur les prisons. Le problème de l'information, le côté chape de silence des prisons a toujours été l'un des problèmes principaux. Parallèlement j'ai longtemps travaillé sur les prisons comme journaliste mais depuis vingt ans les choses ne se sont pas améliorées et je me suis demandée comment passer à une autre forme d'engagement.

Au-delà de la constatation et de la dénonciation, quels sont les moyens d'intervention de l'OIP en France ?

F. A. : Il y a évidemment ce rôle de sonnette d'alarme, mais aussi toute une partie des choses qui ne sont pas rendues publiques : l'aide aux détenus et aux familles de détenus.

L'OIP débloque un certain nombre de situations : par exemple les problèmes d'attribution de travail quand les familles attendent trop longtemps. Nous veillons au respect des droits et à l'aide juridique aux familles. L'autre aspect consiste à faire avancer toutes les jurisprudences. Nous portons des actions à la fois devant le Conseil d'État, devant les instances européennes ou celles des nations unies. Un énorme travail, ingrat et compliqué, est fait à plein-temps pour conduire ces actions et les mener à terme.

On inscrit notre action en étant résolument un contre-pouvoir. Nous revendiquons notre indépendance totale.

C'est la justice qui doit évoluer en amont alors ?

F. A. : Cela ne se fera pas. L'essentiel des gens incarcérés en France vont en prison pour des peines courtes. En les enfermant vous les envoyez au casse-pipe, car si certains ont la chance d'avoir un travail, ils le perdent, de même pour leur appartement, et leurs liens familiaux se distendent... On les met dans une machine à désinsérer. Aujourd'hui, il faut au contraire redoubler d'effort avec les peines alternatives, les embauches de travailleurs sociaux, il faut exploiter les lieux de semi-liberté. Ces solutions sont moins onéreuses et moins « désinsérantes ».

Qu'avez-vous pensé du film de Jacques Audiard, *Un prophète* ?

F. A. : J'ai adoré. L'OIP avait été invité à débattre sur le thème « La prison est-elle l'école du crime ? ». Nous étions accompagnés d'un magistrat, d'un policier, d'un personnel de l'administration pénitentiaire. J'ai été surprise de constater que la plupart des gens avec lesquelles nous débattions – censés pourtant défendre cette institution – étaient bien plus virulents que nous. Pour eux la prison est évidemment l'école du crime et non celle de la seconde chance. On rentre en prison, au mieux on en sort un peu plus cassé, au pire on en sort caïd. ●

Propos recueillis par Latifa Rosbdi.

BOUGLÉ, UN LIVRE D'ALAIN POLICAR

L'œuvre et la vie de Célestin Bouglé

→ par Alain Policar, agrégé de sciences sociales, Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges

À la différence de Durkheim, Bouglé attribue à l'intentionnalité des acteurs une place centrale dans l'explication de la nature de la société. Sa volonté de concilier défense de la liberté individuelle et lutte contre les inégalités est, en outre, exemplaire.

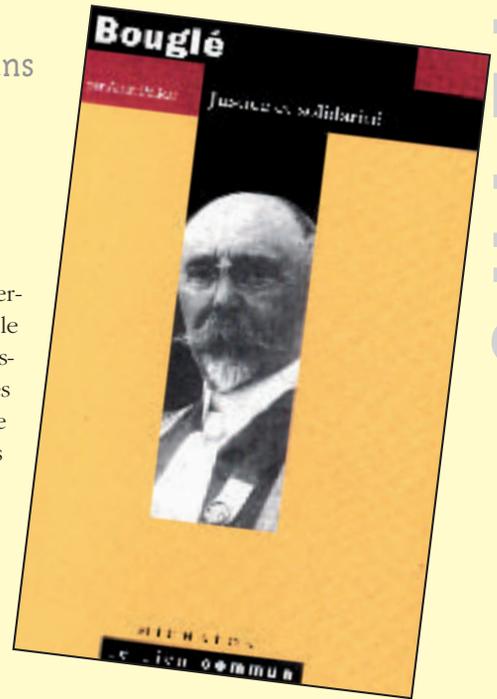
François Bouillon : Pourquoi s'être intéressé à Bouglé ? Comment expliquer le relatif oubli dans lequel il est tombé, après avoir pourtant occupé des positions institutionnelles importantes ?

Alain Policar : J'ai découvert Bouglé il y a une vingtaine d'années au travers de mes lectures sur la question du racisme. Alors qu'à la fin du XIX^e siècle les préjugés raciaux étaient monnaie courante, y compris chez des auteurs engagés dans la lutte contre la ségrégation raciale, Bouglé m'a paru constituer une heureuse exception. En commençant à le lire, je me suis aperçu que sur bien d'autres sujets il méritait une particulière attention. Pourtant, en consultant les manuels d'histoire de la sociologie, j'ai constaté qu'on ne lui réservait généralement qu'une place limitée et que l'on se contentait de le présenter comme un durkheimien. Paradoxalement, c'est son important rôle académique (directeur-adjoint puis directeur, de 1935 à sa mort en 1940, de l'ENS-Paris) qui a occulté son œuvre scientifique. Cela n'a pas empêché Louis Dumont de dire son admiration pour son *Essai sur le régime des castes*, à l'occasion de la réédition de cet ouvrage en 1969.

F. B. : Chez Bouglé il y a tout autant une œuvre théorique et un engagement citoyen ?

A. P. : Il est d'abord un militant laïc convaincu. On ne perçoit chez lui aucun doute sur la valeur du principe. La tolérance, pense-t-il, doit être institutionnalisée, dès l'instant où nous ne parvenons pas, sans soutien institutionnel, à aimer l'autre et l'accepter dans sa différence. L'État républicain est alors l'instrument de définition des conditions de la tolérance entre des sujets ayant des conceptions hétérogènes de ce qui est moralement bon. Le développement de la « pensée libre » tel est le leitmotiv de Bouglé dans ses interventions publiques. Il est à l'origine de la Société d'enseignement populaire du département de l'Hérault dont l'objectif est de faciliter la transmission des savoirs universitaires vers les ouvriers : l'éducation est le moyen privilégié de l'émancipation. Les Universités Populaires sont l'une des scènes de mobilisation des intellectuels au moment de l'affaire Dreyfus. Bouglé, qui sera de 1911 à 1924 vice-président national de la Ligue des droits de l'Homme, s'engage précocement au sein de celle-ci. Pour lui, être dreyfusard et défendre les droits de l'Homme vont ensemble. La lutte pour la vérité fait de la libre expression de la colère devant l'injustice une « école de fraternité » car elle réunit des individus que tout peut séparer et qui se sont découverts « égaux et frères ». Le souci de la fraternité est réellement une constante de la vie de Bouglé. On le retrouve lorsqu'en novembre 1914 il s'engage comme infirmier militaire, tout en dispensant des enseignements

à l'université de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'École professionnelle des blessés de guerre. On le retrouve encore dans son combat en faveur de la SDN. Illustration du lien substantiel chez Bouglé entre internationalisme, amour de la patrie et recherche de la paix.



F. B. : Quelle est l'originalité de l'œuvre sociologique de Bouglé ?

A. P. : D'abord dans l'importante distance théorique entre Durkheim et lui, distance généralement occultée. Alors que Durkheim, au moins dans les textes programmatiques des années 1890, n'hésite pas à défendre une méthodologie se proposant d'éliminer les motivations des acteurs, Bouglé attribue à l'intentionnalité la place majeure. Il faut résister à la tentation, exigée par l'unité méthodologique des sciences de la nature et des sciences sociales de réduire la science à l'observable. Bouglé ne s'oppose nullement à la poursuite de l'objectivité dans les sciences sociales, mais il n'accepte pas la conception restrictive défendue par Durkheim. La spécificité de la sociologie ne peut être construite sur la négation des faits de conscience. S'efforcer de traiter les faits sociaux comme des choses peut conduire à ignorer leurs causes déterminantes.

La lutte pour la vérité
fait de la libre expression
de la colère devant l'injustice
une « école de fraternité »

Mais s'il mérite une place de choix dans l'histoire des idées, c'est aussi en raison de son combat contre le racisme. En mai 1897, il écrit un article décisif consacré à la réfutation des thèses de l'école anthroposociologique, également dite « anthropologique ». Sa thèse (1899) fournit le fil conducteur de ses travaux et de sa vie : l'idée de l'égalité des hommes ne concerne pas la façon dont la nature les a faits, mais bien celle dont la société doit les traiter.

Dans l'élaboration des fondements d'une philosophie de la solidarité, Bouglé est également important. Sa théorisation tient compte des contraintes de la philosophie individualiste et des exigences de la sociologie naissante. Il s'agit, dans cette perspective, de chercher à concilier les exigences *a priori* contradictoires de la liberté individuelle et de la réforme sociale. ●

Propos recueillis par François Bouillon

La situation de l'étudiant palestinien en France



→ par Sari Hijji, Union générale des étudiants de Palestine (GUPS)

Partie prenante du tissu associatif universitaire en France, la GUPS est un partenaire au contact des étudiants français et palestiniens.

Un étudiant palestinien a déjà bien des soucis avant même d'arriver en France. Tout d'abord, les Palestiniens sont plutôt anglophones que francophones. Beaucoup d'entre eux ne commencent à apprendre le français au centre culturel qu'après avoir su l'existence de bourses d'études du consulat français à Jérusalem.

À l'arrivée en France, se nourrir, se déplacer, s'inscrire à l'université ou trouver un logement peut s'avérer assez compliqué, comme bien sûr pour nombre d'étudiants étrangers.

À cette angoisse s'ajoute le chagrin d'un départ souvent survenu rapidement et l'amertume de laisser derrière soi famille et amis au quotidien très difficile de la vie sous l'occupation israélienne. C'est aussi le plus souvent la première fois qu'ils quittent la Palestine.

Les étudiants palestiniens arrivent en général en France pour un deuxième ou troisième cycle. Ils peuvent être titulaires de diplôme d'études supérieures en Palestine et travailler « provisoirement » en attendant le moment où ils pourront partir. Le plus souvent assidus et sérieux, ils ont coutume de réussir dans leur cursus français.

En ce qui concerne leurs études, il apparaît que les étudiants de la GUPS suivent principalement des études de sciences sociales (sociologie, science politique, économie et droit), de médecine ou de pharmacie. Ils sont aussi nombreux ces derniers temps à s'orienter vers les arts et les langues : arts plastiques, cinéma, LEA. Leurs études se prolongent alors très souvent jusqu'à la thèse.

LE REGARD D'UN ÉTUDIANT PALESTINIEN SUR LA SITUATION EN PALESTINE ET SON TRAITEMENT EN FRANCE

En principe, la population des étudiants palestiniens en France est très politisée. Beaucoup d'entre eux arrivent ici à un certain âge et avec un passé syndical non négligeable en Palestine. Ils peuvent appartenir à des groupements issus du Fatah, du FPLP ou d'autres mouvements bien implantés dans les universités palestiniennes. Ceux qui n'ont jamais vécu en Palestine ont en général un regard plus critique sur les institutions politiques.



Arrivés en France, il est alors logique pour eux de poursuivre l'engagement politique. Plus que logique, c'est même une nécessité et un devoir pour les étudiants. La GUPS permet alors d'offrir un cadre à cet engagement et s'attache à porter, en France et dans le monde, la voix des Palestiniens. Par leur implication dans les associations et par leur réussite scolaire, les étudiants font ainsi leur possible pour faire avancer leur cause.

Le problème est que la situation sur le terrain est de plus en plus décourageante pour les Palestiniens en général, et pour les étudiants en particulier. Ces dernières années, on rencontre des étudiants qui préfèrent s'isoler de la communauté palestinienne et vivre seul leur exil. Très amers face à la détérioration de la condition palestinienne, ils font le choix de prendre leurs distances en espérant fuir le conflit. Ce désengagement va aussi dans le sens du consulat français qui s'accommode mieux d'une population étudiante apolitique. Mais cet isolement ne peut s'inscrire dans la durée, le besoin de lutte et de renforcement de l'identité palestinienne s'im-

posant à chaque agression que subit notre peuple, que ce soit à Gaza en début d'année, lors de la destruction complète du camp de réfugiés de Nahr el Bared au Liban en 2007 ou quotidiennement, à Jérusalem, où Israël intensifie l'expulsion des Palestiniens.

L'étudiant palestinien en France est donc très attentif au traitement par les médias et par l'opinion de sa cause. La plupart du temps, il se sent violenté par le regard médiatique qui met dos à dos Israéliens et Palestiniens.

Il ne trouve pas la distinction qui devrait pourtant être clairement établie entre colonisateur et colonisé, entre l'opresseur et le résistant. Quand à l'étudiant français, il est très peu informé sur le conflit, son histoire et ses réels enjeux. Son opinion reste largement dictée par les médias et l'étudiant palestinien s'efforce alors de lui procurer les éléments d'une réflexion plus juste. Il s'agit alors de défaire les mythes profondément ancrés en France sur la création d'Israël et d'élargir le champ de réflexion qui se trouve trop souvent cantonné à la lecture d'une série interminable d'attaques/représailles. ●

▼
L'étudiant palestinien en France est très attentif au traitement par les médias et par l'opinion de sa cause
▲

PRÉSENTATION RAPIDE DE LA GUPS

La GUPS est une association créée en 1959 pour unir les étudiants palestiniens dans les universités à l'étranger et leur offrir un espace d'échange social, politique et culturel. Elle vise aussi à protéger et promouvoir la culture et l'identité palestiniennes. Tout étudiant palestinien peut y adhérer librement quelles que soient ses idées ou appartenances politiques. La GUPS œuvre à la sensibilisation du milieu étudiant sur la question palestinienne. Tout en étant une organisation palestinienne en France, la GUPS s'ancre dans un large tissu d'associations et participe avec elles à l'organisation de nombreux événements sur le plan social, culturel et politique tout en proposant ses propres activités.

APPEL DU COLLECTIF LIBERTÉ, ÉGALITÉ, JUSTICE (CLEJ)

Face aux dérives policières, mobilisons-nous !

→ par Gérard Lauton

Regroupant associations, partis et syndicats, le CLEJ a pris l'initiative en juillet dernier d'un appel aujourd'hui signé par 75 organisations. Une pétition⁽¹⁾ est par ailleurs proposée aux signatures individuelles.

Mercredi 8 juillet, alors que des militants et des habitants solidaires d'un quartier montreuillois manifestaient contre l'expulsion d'un squat, la police a fait usage à plusieurs reprises de tirs de flash-ball, blessant cinq personnes, dont un jeune homme qui a perdu un œil, venues soutenir pacifiquement les squatteurs.

Depuis 2005, ce sont pas moins de sept personnes qui ont perdu un œil dans les mêmes conditions, dont cinq pour la seule année 2009. Des syndicats et associations avaient dénoncé en novembre 2007 ces pratiques, alors qu'un lycéen nantais avait été visé à la tête par la police lors d'une manifestation et y avait perdu son œil droit.

La Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a plusieurs fois dénoncé l'usage inapproprié de cette arme par la police et la note de service adressée en mai dernier par la direction centrale de la sécurité publique à ses directeurs départementaux quant à ses règles d'utilisation semble très largement ignorée, voire bafouée.

Il est urgent de rétablir un fonctionnement de nos institutions policières conforme aux engagements internationaux de la France en matière de droits et libertés. Cela sup-

pose de rompre avec un discours des pouvoirs publics qui non seulement incrimine les militants comme des délinquants ou des coupables potentiels, les exposant fréquemment aux coups de matraque et aux grenades lacrymogènes, mais encore avec des pratiques qui aboutissent à couvrir les dérives ou les brutalités policières, y compris lorsqu'il s'agit de dommages irréversibles causés par l'utilisation de ces armes dites « à létalité atténuée ».

Les organisations soussignées exigent qu'une enquête présentant des garanties d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics soit menée sur ces derniers incidents à Montreuil, comme pour l'ensemble des affaires impliquant l'usage abusif et inconsidéré des tirs de flash-ball. En l'espèce, elles demandent l'ouverture d'une information judiciaire afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette scandaleuse affaire. Elles demandent également que des poursuites soient engagées lorsque les responsabilités des agents et de leurs autorités donneuses d'ordre ont été établies. Elles exigent que l'usage des armes de type flash-ball ou taser soit soumis sans délai à un moratoire. Les signataires s'insurgent contre une dérive continue et permanente des pratiques policières en matière de sécurité publique. Ces dérives sont constatées et dénoncées tant par la Cour Européenne des Droits de l'Homme que par des organisations internationales ou nationales :

- contrôles ou interpellations au faciès ;
- délit d'outrage ;
- gardes à vue abusives ;
- usage humiliant des fouilles à nu (assorties d'une « inspection anale ») ;
- menottage abusif, méthode d'immobilisation dite de « décubitus ventral » ;
- abus de la perquisition ;
- atteintes au libre exercice des journalistes.

Il est inacceptable que la police, dont le principal objet est d'assurer la sécurité des personnes, puisse être perçue, en raison de certaines de ses pratiques, comme une menace.

Ces dérives policières tendent à s'inscrire dans un contexte particulièrement inquiétant d'intimidation de l'expression sociale



... devant le rectorat d'Orléans

et militante : multiplication des poursuites pour outrage et rébellion, instrumentalisation de la Justice aux fins de répression de la contestation, sentiment d'impunité concernant les brutalités policières...

Les organisations soussignées appellent à s'opposer à cette alarmante banalisation des atteintes aux droits et libertés. À cet effet, elles invitent les organisations qui s'y reconnaissent à s'associer au présent appel en transmettant leur signature à l'une des organisations mentionnées ci-dessous. ●

(1) <http://www.lapetition.be/en-ligne/petition-4653.html>.



Évacuation musclée...



L'AFFAIRE CLOTILDE REISS

C'est à la faveur de la conférence de l'Unesco réunie à Paris en juillet dernier que le

SNESUP a reçu plusieurs représentants de syndicats de l'enseignement supérieur et pris l'initiative du communiqué commun protestant contre la répression politique en Iran et exigeant la libération immédiate de notre jeune collègue.

Grippe A : aux établissements de gérer !

→ par Marc Champesme

La santé des personnels et des étudiants doit être placée au premier plan, notamment par la mise en place d'un plan de vaccination spécifique

Faisant suite à notre demande, le MESR a invité, lundi 31 août, les organisations syndicales à une réunion sur les mesures du plan lié à la possible pandémie grippale. Alors que la circulaire « fonction publique » abordant ce sujet, et publiée le 26 août, se préoccupe essentiellement de « continuité du service », le SNESUP a réaffirmé que la santé des personnels et des étudiants devait être placée au premier plan, notamment par la mise en place d'un plan de vaccination spécifique.

Le SNESUP a réaffirmé que l'autonomie des universités ne devait pas servir de prétexte à un désengagement de l'État qui conduirait à des différences de traitement et pourrait aboutir à des mesures de protection insuffisantes. Le SNESUP a exigé un engagement clair à ce que tout travail supplémentaire soit rémunéré. Il a mis en garde le MESR contre les risques de décisions arbitraires qui pouvaient résulter

▼
Les mesures prévues pour assurer la continuité pédagogique portent en elle le risque d'inégalités de traitement
 ▲

de l'application de certaines des mesures exceptionnelles prévues en cas d'extension de la pandémie. Il a souligné que les mesures prévues pour assurer la continuité pédagogique ne pouvaient compenser que très partiellement l'interruption éventuelle des enseignements et portaient en elles le risque d'inégalités de traitement selon les situations des étudiants, notamment en raison de niveaux d'équipement informatique très divers. Face à ces vives préoccupations, largement partagées par les organisations présentes, les réponses du MESR sont loin d'être suffisantes :

- pas de plan de vaccination spécifique ;
- mise à part la gratuité de la vaccination et la mise à disposition gratuite de masques de protections, le MESR refuse catégoriquement tout engagement financier spécifique. Si le MESR affirme que tout travail supplémentaire doit être rémunéré, faute de moyens mis à disposition, les établissements risquent de limiter dangereusement les mesures mises en œuvre ;
- le MESR persiste à nier le creusement des inégalités lié à l'autonomie version Pécresse. Dans ce cadre, alors qu'il annonce la convocation d'un CHS ministériel pour le 9 septembre, il refuse de répondre à notre demande de convocation du CTPMESR, pourtant instance compétente pour définir des règles nationales claires concernant l'application des mesures exceptionnelles envisagées dans le cadre de la pandémie. ●

Grippes : À quoi sert le vaccin ?

→ par Jean-Yves Follézou, Professeur de médecine, Immunologiste, ancien secrétaire national secteur santé

S'il y a lieu de s'agacer de l'instrumentalisation de la pandémie de grippe par les politiciens au pouvoir, il n'en demeure pas moins que la vaccination s'impose à tous.

À la fin septembre, un gigantesque bordel règne sur ce fameux virus A/H1-N1. Flou sur les statistiques qui cependant, avec l'imprécision qui est le propre de la discipline, se recourent : 200 000 cas répertoriés dans le monde et un décès pour mille. Flou sur la virulence qui agite les campagnes alors qu'à l'évidence, ne serait-ce que comparé aux morts d'accidents de la route, elle semble des plus modestes.

Qu'importe que le battage médiatique soit disproportionné à la gravité de la maladie et qu'il soit tentant d'imaginer que cela contribue à détourner l'attention de problèmes plus présents et durement ressentis. Car il faut regarder les choses en face : en matière d'éducation sanitaire et de prévention, l'excès est justifiable, pour rogner les retards aux causes multiples. Ne pas affoler et tirer ferme, juste et solidaire.

Il y a quatre raisons de se faire vacciner contre les gripes :

- 1 : la vaccination est anodine, ses complications sont exceptionnelles et le risque qu'elles font encourir est ridicule au regard de la gravité de l'affection.
- 2 : à titre individuel, la grippe est une maladie désagréable, épuisante, douloureuse et qui peut être mortelle (même si c'est rarissime ; mais le taux de létalité est bien plus élevé chez les sujets dits « à risque » : personnes âgées, cardiaques, nourrissons ou enfants affectés d'une autre maladie grave, etc.). Le vaccin étant efficace à plus de quatre-vingt-dix pour cent, pourquoi le refuser ?

▼
En matière d'éducation sanitaire et de prévention, ne pas affoler et tirer ferme, juste et solidaire
 ▲

- 3 : la vaccination massive peut permettre d'éradiquer des maladies infectieuses, car elle bride sévèrement la capacité de diffusion du microbe. On ne peut cependant aujourd'hui éliminer la grippe car le virus est trop rusé. Mais, par la vaccination massive, nous pouvons lui couper les pattes chaque fois qu'il réapparaît.
- 4 : la donne économique. Le prix de vente du vaccin est à un poil près le salaire horaire du smic. Si on y ajoute une consultation médicale ça tourne dans les trente euros. Le coût d'un arrêt de travail pour une grippe s'élève à trois cents euros environ (le quart d'un smic brut mensuel). Un sur dix au bas mot, la démonstration est vite faite du gâchis matériel, complice du gâchis humain. La logique humaine, sociale et économique, qui ne fait qu'une, ne nous incite-t-elle pas face à la grippe, à décréter la pandémie ... vaccinale ? ●

L'activité des secteurs

L'activité du SNESUP repose sur ses militants, organisés en sections syndicales locales. Les secteurs, sous la responsabilité de la direction nationale, rassemblent réflexions et activités autour de diverses thématiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie syndicale. Ils permettent la production d'analyses et contribuent à l'élaboration des revendications. Chaque syndiqué peut y contribuer !

FORMATIONS SUPÉRIEURES

Le secteur « formations supérieures » prend en charge l'ensemble des questions relatives à la dimension pédagogique des formations de l'enseignement supérieur : organisation des enseignements, conditions d'étude des étudiants, évaluation des formations, formation pédagogique des enseignants...

En étroite collaboration avec les élus CNESER (notamment lors des campagnes d'habilitation des formations) et avec le « collectif formation des enseignants », il contribue à la réflexion du syndicat, formule des propositions et intervient à tous les niveaux pour défendre nos orientations syndicales de démocratisation et de défense et promotion du service public d'enseignement supérieur. En fonction des besoins, il constitue des groupes de travail pour associer plus largement les syndiqués afin d'approfondir sa réflexion dans des domaines spécifiques : santé STAPS, IUT, écoles d'ingénieur...

Dans le contexte actuel de restructuration profonde et autoritaire de l'enseignement supérieur les dossiers à traiter ne manquent pas : formation des enseignants, réussite des étudiants, intégration des formations paramédicales à l'université, réforme des études de santé...

Le secteur invite les sections syndicales à contribuer à son travail en participant aux groupes de travail mis en place ou en faisant part de leurs réflexions à l'adresse: formations@snesup.fr



Marc Champesme
responsable
du secteurs
Formations
supérieures

FORMER DES ENSEIGNANTS



Sylvie Plane
responsable du
Collectif FDE

Le collectif « Former Des Enseignants » est une instance statutaire désignée par le congrès du SNESUP qui se réunit en moyenne une fois par mois.

Sa composition prend en compte les diverses origines géographiques ainsi que les différents secteurs de formation (universitaires, premier degré, second degré, enseignement professionnel...) et la diversité des disciplines.

Il s'inscrit dans le secteur « Formation ».

Il est chargé de produire une réflexion de fond sur la formation des enseignants, aussi bien dans les IUFM que dans les UFR, de manière à aider les instances du syndicat et les collègues au jour le jour dans les universités.

Souvent à la pointe sur des dossiers d'actualité brûlants (réforme de la formation et du recrutement des enseignants par exemple), il suit aussi des sujets sur la longueur.

Le collectif a la responsabilité de deux publications : la Lettre de la Formation des Enseignants (électronique) et FDM.

RECHERCHE

Équipes et personnels, chercheurs confirmés ou doctorants ont mesuré les effets des réformes liées au Pacte recherche, dont le SNESUP a maintes fois dénoncé les principes.

Conformément au mandat du dernier congrès (cf. Rapport de la commission Recherche dans le mensuel n° 574), notre secteur a commencé, et devra continuer, à travailler sur les aspects de déroulement de nos carrières (liberté de rattachement scientifique, repyramidage, primes sur critères de recherche, etc.) mais aussi sur l'évaluation en lien avec nos élus dans les instances telles que CNU, CoNRS, CSRT, CNESER et conseils d'établissements notamment, pour combattre l'AERES et les expertises opaques.

Ce travail se fait avec la participation libre du plus grand nombre de camarades intéressés par le secteur, pour avoir la vue la plus large et la plus proche possible de la situation que vivent nos collègues dans leurs établissements, leurs labos. Participent également des camarades du SNGS car la collaboration entre chercheurs et E.C. dans les UMR est une richesse qu'il faut développer notamment en proposant plus de passerelles entre les deux carrières. Tout cela dans la meilleure ambiance possible. Sérieux mais pas austères !

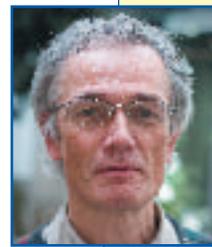


Marc Neveu
responsable
du secteur
Recherche

SITUATION DES PERSONNELS

Les collègues en difficulté connaissent bien le secteur SDP, qui se subdivise en « Affaires personnelles », « Second degré », « Non fonctionnaires », « CNU ». Des militants s'efforcent au quotidien de répondre à leurs appels téléphoniques et leurs courriels, pour des informations, des conseils, et l'appui du syndicat, en liaison avec les sections locales et au besoin avec l'assistance du conseil juridique du SNESUP.

Mais le secteur SDP, c'est aussi un collectif de réflexion, de préparation des positions des instances du SNESUP en matière statutaire, d'intervention au ministère sur les textes en projet et sur tous les problèmes concernant les carrières et les conditions d'exercice. Les multiples atteintes du gouvernement aux statuts des universitaires, qui se sont accrues après la loi LRU, ont décuplé les activités du secteur. Pour s'adapter à une gestion des personnels de plus en plus locale celui-ci doit se réorganiser en réseau, en relation étroite avec les sections : réussir ce tournant sera l'enjeu de cette rentrée. Tous les camarades prêts à s'investir avec nous seront les bienvenus.



Noël Bernard
responsable
du secteur
Situation des
Personnels

RETRAITÉS

Marcel Brissaud
responsable
du secteur
Retraités



Le collectif retraités va poursuivre ses activités dont l'édition sensiblement chaque trimestre de la « Lettre aux retraité(e)s », envoyée individuellement aux retraités syndiqués (environ 1 100 en fin d'année 2008-2009) et diffusée par mail à tous les syndiqués, « futurs retraités », qui veulent savoir ce qui se passe pour leurs futures retraites, et à de nombreux militants de la FSU et de la FGR.

Le collectif vient de rédiger un nouveau *Mémento Retraités* qui sera diffusé prochainement car depuis 2003 des modifications sont intervenues et des problèmes nouveaux doivent être expliqués.

En même temps le collectif suivra ce qui se passe pour les retraité(e)s eux-mêmes : leur pouvoir d'achat, la défense de leurs conditions de vie (aides à domicile, résidences, etc.), sans oublier le travail que beaucoup font dans la poursuite d'activités scientifiques ou culturelles et dans de nombreux secteurs où s'exercent leur bénévolat et leur activité sociale.

SERVICE PUBLIC

Le secteur service public a pour tâche principale d'essayer de percevoir les évolutions de l'enseignement supérieur notamment dans sa composante territoriale : quelles recompositions (fusions, OPA sur les petites universités... ?) autour des PRES ? Quelle carte de l'enseignement supérieur pour demain peut-on percevoir au vu de la constitution des PRES et des investissements différenciés dans les établissements (plan Campus) ? Quelles recompositions des écoles doctorales ? Quelle gouvernance dans nos établissements comme au sein des PRES ?

Décrypter la logique des réformes gouvernementales devrait permettre d'informer nos collègues en amont, permettre la mobilisation à la fois pour contrer les logiques régressives et pour faire émerger des propositions alternatives. Le secteur travaillera à rédiger des documents qui mettent en évidence la logique des réformes en cours et à venir, ainsi que des propositions alternatives.



Alain Pagano
responsable
du secteurs
Service Public

ACTIVITÉS ET RELATIONS INTERNATIONALES

Au caractère mondial du capitalisme et de la crise, le syndicalisme doit opposer des luttes et des solidarités internationales. Le développement d'un marché mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche et la cohérence des contre-réformes notamment à l'échelle de l'Europe donnent à l'activité internationale du SNESUP une importance accrue. Dans deux directions : poursuivre son implication dans le mouvement altermondialiste ; approfondir ses relations internationales dans les regroupements syndicaux existants et par des contacts bilatéraux directs et fructueux. Cette activité doit s'appuyer sur les sections du syndicat, sur ses militants et la richesse que représentent leurs contacts avec les universitaires du monde entier.

Les sections sont donc invitées à s'approprier cette dimension de l'activité syndicale. Tout syndiqué souhaitant s'impliquer peut le faire dans sa section. Il peut aussi proposer sa participation au niveau national, en adressant un message à international@snesup.fr. Celle-ci pourra prendre des formes variées : suivi de la situation dans un pays donné, de la politique européenne, des textes de l'OCDE, traduction de documents, etc.

Enfin, les enjeux de société internationaux, en particulier ceux liés à la science, sont une préoccupation du SNESUP et s'inscrivent dans l'activité de son secteur international.

Jean Malifaud
responsable
du secteur
Activités et
Relations
Internationales



DROITS ET LIBERTÉS

Gérard Lauton
responsable
du secteurs
Droits et Libertés



Conformément aux valeurs qu'il porte depuis sa création, le SNESUP intervient au plan local comme au plan national à chaque fois que les droits et libertés sont bafoués. Il s'exprime régulièrement aux côtés d'autres syndicats, associations et personnalités sur les libertés d'aller et venir, de manifester, de s'exprimer, de vivre son identité de genre, sur le droit de tous à la formation, à l'emploi et au logement. Le SNESUP est particulièrement vigilant contre le racisme, la xénophobie, la situation faite aux sans-papiers, notamment les étudiants qu'il s'efforce d'aider dans leurs démarches en lien avec le RUSF. Il a participé avec ses partenaires à la création du Collectif Libertés, Égalité, Justice (CLEJ) contre la régression sécuritaire, l'abus de la garde à vue et les bavures policières, le scandale de la condition carcérale, les dérives de la psychiatrie... Le SNESUP s'attache également à conquérir de nouveaux droits et libertés tant dans le contexte professionnel que dans celui de toute la société.

VIE SYNDICALE

Le secteur « vie syndicale » est un élément moteur de la relation entre le local et le national. Le mouvement contre la loi LRU et ses conséquences confirment la nécessité de créer un maillage plus efficace entre les sections syndicales et avec la direction nationale du SNESUP, non seulement pour faciliter la circulation réactive des informations mais aussi pour fédérer les actions des camarades syndiqués, des militants et des élus dans les instances. C'est par l'implication d'un plus grand nombre de militants dans le secteur « vie syndicale » que nous réussirons collectivement à accompagner les syndiqués dans l'action syndicale locale, à renforcer la formation des responsables de section, à favoriser le militantisme et à développer la syndicalisation. C'est aussi la visibilité du SNESUP dans les établissements et dans toutes nos actions et manifestations qui doit être amplifiée.



Carole Hoffmann
responsable
du secteur
Vie Syndicale

TRÉSORERIE

L'indépendance financière du SNESUP est la garantie de son efficacité et de son existence même. Sa source essentielle de financement est représentée par les cotisations des syndiqués (la seule aide, indirecte, dont bénéficie le syndicat, comme toutes les associations reconnues d'intérêt public, correspond à la déduction fiscale de 66 % de la cotisation concernant les syndiqués imposables sur les revenus). C'est dans ce cadre que la trésorerie nationale, sous le contrôle de la commission administrative nationale et de la commission aux comptes, gère les finances du syndicat en liaison avec les trésoriers et responsables des sections. Outil comptable et budgétaire, la trésorerie nationale centralise les recettes de cotisations et gère les dépenses du syndicat permettant son bon fonctionnement : salaires du personnel du siège national et gestion de celui-ci, publications et communication, frais de vie syndicale des militants, aide financière aux sections ne disposant pas d'une trésorerie propre.



Maurice Zattara
Trésorier national

La trésorerie nationale est aussi un outil de politique syndicale : tout en assurant son rôle technique comptable et financier, elle assume, en lien avec les autres secteurs, en particulier « vie syndicale », le soutien et le développement du lien national-local pour contribuer au suivi, au renforcement et au renouvellement continu des adhérents.

COMMUNICATION

Le secteur Communication travaille à la publication de nos journaux : LE SNESUP, mensuel, FDM, son supplément trimestriel, et la VRS, co-éditée avec le SNCS. Il a aussi la responsabilité du site Web. Les forums et listes de diffusion sont également de sa responsabilité. Ces tâches comportent un important aspect technique et des contraintes fortes en termes de calendrier, de financement, de fiabilité. Les militants sont organisés en collectifs de rédaction propres à chaque média, et assistés par une secrétaire de secteur. Un comité de liaison des médias est en voie de constitution et l'équipe Web doit se renforcer très vite : avis aux amateurs ! Par sa production comme par sa réflexion, ce secteur entend contribuer à renouveler l'image et l'influence du syndicat, à la diffusion de ses analyses et propositions, au développement des mobilisations et à la démocratie syndicale.



Anne Mesliand
responsable
du secteur
Communication

MERCI À FRANCIS MOREL



Pour répondre aux appels des collègues en difficulté dans leur métier, en complément du rôle premier des sections locales, s'est organisé un collectif de militants assurant des permanences au siège du SNESUP. Francis Morel en a assumé la responsabilité près de quinze ans, travaillant de concert avec Michel Fortuné qui animait le secteur « Situation des Personnels ». Il vient de mettre fin à une longue période au service du

syndicat et des collègues. Dans cette tâche comme au CNESER, au CTPU, à la direction du SNESUP, en responsabilité de sa section, son engagement militant était fort et passionné. Le renom du « secteur Affaires Personnelles » est à la hauteur du travail patient de Francis pour en faire un outil essentiel du syndicat. Les collègues y trouvent accueil et écoute à tous leurs appels, dont le nombre ne cesse de croître, témoignant de la dégradation des conditions de travail. Toute une organisation a dû se construire pour assurer le suivi des affaires, dont certaines durent plusieurs

années, maintenir le contact avec les sections locales et coordonner les actions, intervenir auprès des autorités à tous les niveaux. Ceci a reposé sur un gros travail documentaire de Francis pour permettre à tous les militants de disposer de l'ensemble des textes à jour dont il nous révélait le sens, les dangers cachés, les points d'appui. Les « Affaires perso » garderont la marque du camarade qui, fin juin, a assuré une dernière permanence, puis s'est retiré discrètement, comme si tout ceci était tellement normal.

Barème des cotisations syndicales 2009-2010

Pour 2009-2010 le barème des cotisations 2008-2009 a été reconduit sans augmentation (CAN du 24/06/09). Cependant, dans le cadre de la mise en place d'une caisse de solidarité décidée par la CAN du 15/05/09, les syndiqués ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de verser à ce titre un supplément de cotisation (pouvant donc donner droit à déduction fiscale) du montant de leur choix en faisant un chèque complémentaire spécifique.

CORPS / ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés / PLP / PTA ENSAM	128 €	137 €	149 €	152 €	162 €	174 €	181 €	195 €	207 €	218 €	240 €
Biadmissibles	130 €	149 €	154 €	162 €	174 €	183 €	193 €	207 €	218 €	240 €	252 €
Assistants	130 €	149 €	162 €	175 €	189 €	197 €	207 €	218 €	247 €		
Agrégés / PT ENSAM	138 €	162 €	175 €	190 €	203 €	216 €	232 €	248 €	269 €	286 €	297 €
MCF / M-Assistants	165 €	188 €	206 €	231 €	247 €	263 €	271 €	286 €	297 €		
Certifiés HC	181 €	205 €	218 €	235 €	254 €	272 €	286 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	240 €	255 €	269 €	284 €	297 €	(A1) 323 €	(A2) 332 €	(A3) 354 €			
PRI	297 €	(B1) 354	(B2) 368 €	(B3) 388 €	(C1) 408 €	(C2) 421 €	(C3) 426 €				
PR EXC	(D1) 426 €	(D2) 446	(D3) 465 €	(E1) 465 €	(E2) 482 €						
Vacataires	36 €	Cotisation hors barème : 7,7 % du traitement brut mensuel.									
Lecteurs	63 €	Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.									
Alloc. Moniteurs / ATER	98 €	Retraités : 40 % de la cotisation correspondant à l'indice terminal de carrière (cf. barème retraités).									
		Enseignants hospitalo-universitaires : + 50 % tous indices.									
		Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.									

ATTENTION : compte tenu des dispositions fiscales, le coût effectif de votre cotisation est de 34 % du versement effectué selon les indications de la grille.

L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2010 pour un règlement transmis avant le 31/12/09.

Formulaire 2009-2010

D'ADHÉSION DE RENOUELEMENT DE MODIFICATION

M. Mme Mlle Nom d'usage _____ Prénom _____ Année de naissance _____

Établissement _____ Composante _____

Catégorie _____ Classe _____ Échelon _____ Discipline _____ Section du CNU _____

Unité de recherche _____ Organisme _____ Section au CoCNRs _____

Tél. domicile _____ Tél. portable _____ Tél. prof. _____ Fax _____

Adresse électronique pour courriel SNESUP (très lisible, merci) _____

L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

Adresse postale pour les bulletins et courriers SNESUP et FSU _____

Formulaire à renvoyer à :

SNESUP-FSU — 78, rue du Fbg-St-Denis, 75010 Paris

Date :

Signature :

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque (libellé à l'ordre de « SNESUP ») ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en six fois s'il est contracté en début d'année. Dans ce cas, demandez le formulaire d'autorisation de prélèvement à tresorerie@snesup.fr ou au 01 44 79 96 16, ou téléchargez-le (<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Se-syndiquer>) afin de le renvoyer signé et accompagné d'un RIB avec cette fiche.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

Pour protéger votre santé et plus encore



**notre différence
ne pas faire de différence**

Camille
Technicien de laboratoire

Camille
Professeure des écoles

AGENCE PRESSE GDD / PHOTOFEST / J. S. S. S. S.

Camille et Camilla n'ont pas le même âge, ni le même métier, ni la même vie, mais ils bénéficient tous les deux d'une même attention à la MGEN : Une protection santé complète tout en cotisant selon leurs moyens • Une protection santé qui les accompagne tout au long de leurs parcours personnels et professionnels • Des services conçus pour leur faciliter la vie en cas d'accident ou d'imprévu • Des actions de prévention pour préserver leur capital santé.

C'est ainsi que la MGEN agit, depuis plus de 60 ans, pour offrir la meilleure protection à plus de 3 millions de personnes uniques et solidaires.

mgen.fr



1^{ÈRE} SOLUTION DE GESTION DE PLANNING ANNUEL

HYPERPLANNING

L'emploi du temps n'a jamais été aussi facile !



**TESTEZ GRATUITEMENT
HYPERPLANNING 2009
PENDANT 6 SEMAINES
ASSISTANCE COMPRISE**



HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM